



CENTRE REGIONAL AGRHYMET



DEPARTEMENT FORMATION ET RECHERCHE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE MASTERE EN GESTION DURABLE DES TERRES

Promotion : 2013-2014

Présenté par : M. Antoine N'DO

LA GOUVERNANCE DE L'EAU A L'ECHELLE D'UN SOUS BASSIN VERSANT AU BURKINA FASO : CAS DU COMITE LOCAL DE L'EAU KOU

Soutenu le 12 Novembre 2014 devant le jury composé de :

Président : Pr Ousmane BOUREIMA, Université ABDOU Moumouni, Niger

Membres : Dr Seidou Sanda IBRAH, Centre régional AGRHYMET, Niger
Dr Ibra BOUKAR, Secrétariat Permanent du Code Rural, Niger

Maître de stage : M. Moustapha CONGO, Secrétariat Permanent du PAGIRE, Burkina Faso

Directeur de mémoire : Dr Pibgnina BAZIE, Centre Régional AGRHYMET, Niger

Dédicace

A mon épouse Ziripidga Anne Marie Chantal :

*A nos enfants Ariele Kirsten , Ashbelle Atsallia Aizan et
Ashkèn Chris Upène :*

*A mes parents adoptifs ALBAN Amoatchi Pierre et YA
Amaïn Anne Marie :*

A Charles, Geneviève, Alain, Germaine :

A mes frères et sœurs :

Et à la mémoire de mes parents biologiques :

N'DO Bali et KANKO Ebou

Remerciements

Du plus profond de mon cœur, mes remerciements vont à :

- L’Union Européenne et la Banque Africaine de Développement à travers le projet ISACIP pour le financement de ce Mastère;
- Monsieur le Directeur de la Formation et de la Recherche, Coordonnateur du Mastère Gestion Durable des Terres au Centre Régional AGRHYMET, Professeur NACRO Hassan Bismark et à toute l’équipe de la coordination ;
- Mon Directeur de Mémoire Dr BAZIE Pibgnina pour sa disponibilité et son appui sur le plan scientifique tout au long de cette expérience ;
- Mon maître de stage, CONGO Moustapha dont la disponibilité journalière et les critiques constructives m’ont permis de faire un bon stage ;
- Monsieur BAKYONO Pierre Damien, Directeur Général de l’Agence de l’Eau du Liptako pour son soutien ;
- Monsieur YAMEOGO Gaël à la Direction Régionale de l’Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l’Assainissement des Hauts bassins et à l’ensemble des membres du Comité Local de l’Eau du Kou qui ont accepté m’accorder un peu de leur temps pour la collecte des données nécessaires à l’élaboration de ce mémoire ;
- Messieurs COMPAORE Nestor Fiacre et KAM Ahmed, président de la Commission de Programmation, d’Animation et de Suivi du Comité Local de l’Eau du Kou;
- Madame BEIDARI Amina, secrétaire de la Direction de la Formation et de la Recherche du Centre Régional AGRHYMET;
- L’ensemble des étudiants de la promotion 2013 – 2014 du Mastère Gestion Durable des Terres du Centre Régional AGRHYMET de Niamey;
- Toutes les personnes qui de près ou de loin ont contribué d’une manière ou d’une autre à la réalisation de ce travail.

Liste des tableaux

Tableau I: Représentativité des usagers par village dans l'échantillon -----	22
Tableau II: Composition de la CPAS -----	29
Tableau III : Appréciation des composants externes du CLE Kou -----	35
Tableau IV: Appréciation des composants internes du CLE Kou -----	38
Tableau V: Appréciation des pratiques agricoles et d'élevage par les usagers-----	42

Liste des figures

Figure 1 : Localisation du bassin versant du Kou-----	16
Figure 2: Normales pluviométriques mensuelles de 4 stations du bassin versant du Kou (en mm) -----	17
Figure 3: Occupations des terres -----	18
Figure 4: Hydrographie de la rivière Kou-----	20
Figure 5: Schéma du processus DIRO-----	25
Figure 6 : Institutiogramme du CLE Kou -----	31
Figure 7: Appréciation individuelle des composants externes -----	35
Figure 8 : Appréciation globale des composants externes -----	36
Figure 9 : Organigramme du CLE Kou -----	37
Figure 10 : Appréciation de chacun des composants internes-----	39
Figure 11 : Appréciation global des composants internes -----	39
Figure 12: Positionnement des parcelles par rapport aux berges. -----	40
Figure 13: Appréciation des actions de protection des berges et rives par les usagers -----	41
Figure 14: Appréciation des actions contre l'ensablement par les usagers -----	41
Figure 15: Appréciation de l'action globale du CLE par les usagers-----	43

Liste des annexes

Annexe 1: Questionnaire à l'intention de la DGRE, DGAEM et SP PAGIRE-----	vi
Annexe 2 : Questionnaire à l'intention des membres du bureau exécutif du CLE -----	vii
Annexe 3 : Questionnaire à l'intention des usagers -----	x
Annexe 4 : Composition du bureau exécutif du CLE Kou -----	xii

Sigles et abréviations

AEDE	: Association Eau et Développement de l'Environnement
AEM	: Agence de l'Eau du Mouhoun
AEP	: Approvisionnement en Eau Potable
AFDI	: Agriculteurs Français et Développement International
AG	: Assemblée Générale
AGRA	: Alliance for Green Revolution in Africa
AN	: Assemblée Nationale
BDLS	: Bobo-Dioulasso
BP	: Budget-Programme
BRAKINA	: Brasseries du Burkina Faso
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFE	: Contribution Financière en matière d'Eau
CGBK	: Comité Provisoire de Gestion des Eaux du Bassin du Kou
CIC-B	: Comité Interprofessionnel des Céréales-Niébé du Burkina
CLE	: Comité Local de l'Eau
CNUEE	: Conférence des Nations Unies sur l'Eau et l'Environnement
CPAS	: Commission de Programmation, d'Animation et de Suivi
DC	: Diagnostic Conjoint
DGRE	: Direction Générale des Ressources en Eau
DIRO	: Diagnostic/Développement Institutionnel et Renforcement Organisationnel
DM	: Directeur de Mémoire
DPAH	: Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Hydraulique
DRAH	: Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique
GDT	: Gestion Durable des Terres
GEeau	: Gestion de l'eau
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
Hbts/Km ²	: Habitants au kilomètre carré
HC	: Haut-commissariat
IFDC	: Centre International pour la Fertilité des Sols et le Développement agricole
INADES	: Institut Africain pour le Développement Economique et Social
INERA	: Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie

MATD	: Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation
MATS	: Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité
MEE	: Ministère de l'Eau et de l'Environnement
MIO	: Modèle Intégré d'Organisation
MOS	: Maitrise d'Œuvre Sociale
MS	: Maitre de Stage
NA	: Nouveaux Acteurs
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAGIRE	: Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAGREN	: Programme d'Appui à la Gestion des Ressources Naturelles
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PHUE	: Province du Houet
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	: Partenaire Technique et Financier
QGIS	: Quantum Geographic Information System
RCPB	: Réseau des Caisses Populaires du Burkina
RGPH	: Recensement Général des Populations et de l'Habitat
RHBS	: Région des Hauts-Bassins
SAGE	: Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGE	: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux
SG	: Secrétariat Général
SIG	: Système d'Information Géographique
SIWI	: Stockholm International Water Initiative
SP	: Secrétariat Permanent
SPSS	: Statistical Package for Social Science
TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UPPA/H	: Union Provinciale des Professionnels Agricoles de la province du Houet
WGF	: Water Governance Facility

Table des matières

Dédicace	i
Remerciements	ii
Liste des tableaux	iii
Liste des figures	iii
Liste des annexes	iii
Sigles et abréviations	iv
Table des matières	1
Résumé	5
Abstract	6
Introduction/contexte	7
Chapitre I. Etat des connaissances	10
1.1. La Gestion Intégrée des Ressources en Eau	10
1.2. La Gouvernance	11
1.3. La gouvernance en matière d'eau	12
1.4. Le CLE comme acteur de développement.....	14
Chapitre II. Matériels et méthodes d'étude	15
2.1. Présentation de la zone d'étude	15
2.1.1. <i>Situation géographique</i>	15
2.1.2. <i>Le climat et pluviométrie</i>	17
2.1.3. <i>Occupation des Terres</i>	18
2.1.4. <i>Milieu humain</i>	18
2.1.5. <i>Ressources en eau</i>	19
2.2. Matériels d'étude	21
2.3. Méthodes d'étude	21

2.3.1.	<i>Echantillonnage</i>	21
2.3.2.	<i>Enquêtes</i>	22
2.3.2.1.	<i>Les observations</i>	22
2.3.2.2.	<i>Les entretiens</i>	23
2.3.3.	<i>L'approche Développement/Diagnostic Institutionnel et Renforcement Organisationnel (DIRO)</i>	24
2.3.4.	<i>Analyse des données</i>	26
Chapitre III. Résultats		27
3.1.	Mécanisme et outils de mise en place d'un CLE	27
3.1.1.	<i>L'initiation du projet de CLE</i>	27
3.1.2.	<i>Le comité technique de suivi</i>	27
3.1.3.	<i>La démarche méthodologique</i>	27
3.2.	Le comité local de l'eau du sous bassin Kou	28
3.2.1.	<i>Du Comité Provisoire de Gestion des Eaux du Bassin du Kou au CLE Kou</i>	28
3.2.2.	<i>Organisation du CLE Kou</i>	29
3.2.3.	<i>Fonctionnement du CLE Kou</i>	30
3.3.	Diagnostic institutionnel du CLE Kou	30
3.3.1.	<i>Environnement institutionnel</i>	30
3.3.2.	<i>Les facteurs environnementaux</i>	31
3.3.2.1.	<i>Les facteurs géographiques</i>	31
3.3.2.2.	<i>Les facteurs politiques</i>	31
3.3.2.3.	<i>Les facteurs économiques</i>	32
3.3.2.4.	<i>Les facteurs écologiques</i>	32
3.4.	Diagnostic organisationnel du CLE Kou	32
3.4.1.	<i>Analyse des composants externes</i>	32
3.4.1.1.	<i>La mission</i>	32
3.4.1.2.	<i>Les outputs</i>	33

3.4.1.3.	<i>Les inputs</i>	33
3.4.1.4.	<i>L'environnement général</i>	33
3.4.1.5.	<i>L'environnement spécifique</i>	33
3.4.1.6.	<i>Les caractéristiques organisationnelles</i>	34
3.4.2.	<i>Appréciation des composants externes</i>	34
3.4.3.	<i>Analyse des composants internes</i>	36
3.4.3.1.	<i>La stratégie</i>	36
3.4.3.2.	<i>La structure</i>	36
3.4.3.3.	<i>Les systèmes</i>	37
3.4.3.4.	<i>Le membre ou personnel</i>	37
3.4.3.5.	<i>Le style de management</i>	38
3.4.4.	<i>Appréciation des composants internes</i>	38
3.5.	<i>Les transformations induites au niveau du sous bassin versant Kou</i>	40
3.5.1.	<i>La protection et restauration des berges dégradées</i>	40
3.5.2.	<i>L'ensablement ou comblement du cours d'eau</i>	41
3.5.3.	<i>Les pratiques agricoles et d'élevage des usagers</i>	42
3.5.4.	<i>Les actions globales du CLE dans le bassin</i>	43
	Chapitre IV. Discussions	44
4.1.	<i>Des mécanismes et outils de mise en place des CLE</i>	44
4.1.1.	<i>De l'initiation du CLE</i>	44
4.1.2.	<i>De la méthodologie de mise en place du CLE</i>	44
4.2.	<i>De l'analyse institutionnelle du CLE Kou</i>	45
4.2.1.	<i>De l'environnement institutionnel</i>	45
4.2.2.	<i>Des facteurs environnementaux</i>	45
4.2.3.	<i>Des relations avec les partenaires</i>	46
4.3.	<i>De l'analyse organisationnelle du CLE Kou</i>	47

4.3.1.	<i>De l'appréciation globale des composants externes</i>	48
4.3.2.	<i>De l'analyse des composants internes</i>	49
4.3.3.	<i>De l'appréciation globale des composants internes</i>	50
4.4.	Des transformations induites au niveau du sous bassin versant Kou	50
	Conclusion	52
	Bibliographie	55
	Annexes	vi

Résumé

Suite à la Conférence des Nations Unies sur l'Eau et l'Environnement tenue à Dublin en janvier 1992, le Burkina Faso met en œuvre la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, avec le bassin versant comme unité de gestion territoriale de l'eau. Au niveau des sous-bassins, des structures de gestion dénommées « Comités Locaux de l'Eau » (CLE) ont été mises en place dans ce cadre. Le CLE Kou est l'un des plus anciens. Il parvient à mener ses activités dans un bassin sujet à des conflits liés à la satisfaction des besoins en eau domestiques, agricoles et industriels. Cette étude diagnostique de la gouvernance de l'eau par le CLE Kou afin d'en analyser les facteurs favorisant de manière à les transposer aux autres CLE, se veut une contribution à la gestion durable et équilibrée des ressources en eau au Burkina Faso et particulièrement dans le bassin du Kou. Elle est bâtie sur une méthodologie reposant sur une analyse des outils théoriques et mécanismes de sa mise en place, du mode de fonctionnement du CLE, et sur les transformations induites au niveau du sous bassin versant Kou par sa mise en place. Les résultats montrent que la fonctionnalité du CLE Kou repose sur la démarche participative adoptée par les usagers dès sa création et l'importance accordée à la Commission de Programmation d'Animation et de Suivi. Aussi, 87% des usagers sont insatisfaits des actions contre l'ensablement, 72% pour la restauration des berges dégradées. Les transformations induites dans les pratiques agricoles et dans l'élevage ne sont pas respectivement pour 66% et 87% des usagers enquêtés. Globalement, 62% des usagers sont insatisfaits des actions du CLE à cause d'une insuffisance de moyens financiers et du manque de visibilité de celles-ci. Toutefois, de par sa légitimité à mener l'ensemble des activités de protection, de restauration et de valorisation des ressources en eau, le CLE Kou est un outil de gouvernance et de gestion durable des terres du bassin.

Mots clé : Gestion intégrée des ressources en eau ; diagnostic institutionnel, renforcement organisationnel, Bassin du Kou, Burkina Faso

Abstract

Following the United Nations Conference on Water and Environment held in Dublin in January 1992, Burkina Faso is implementing the Integrated Water Resources Management, with the watershed as a unit of territorial management of water. At the sub-basin, management structures called "Local Committees of Water" (LCW) have been implemented in this framework. LCW Kou is one of the oldest. It manages to conduct its activities in a basin subject to conflicts related to the needs in domestic, agricultural and industrial water. This diagnostic study of water governance by the LCW Kou by analyzing the contributing factors in order to transpose them to other LCW, is a contribution to the sustainable and equitable management of water resources in Burkina Faso and particularly in the sub-basin of Kou. It is built on a methodology based on an analysis of theoretical tools and mechanisms for its implementation, the operating mode of the LCW, and the changes induced in the sub-watershed Kou its implementation. The results show that the functionality of LCW Kou based on the participatory approach adopted by users since its creation and the importance given to the Commission Animation Programming and Monitoring. Also 87% of stakeholders are dissatisfied with the action against silting, 72% for the restoration of degraded shorelines. The changes induced in agricultural practices and livestock are not significant for 66% and 87% of stakeholders surveyed. Overall, 62% of them are not satisfied with the actions of LCW because of a lack of financial resources and visibility thereof. However, due to its legitimacy to lead all activities for the protection, restoration and enhancement of water resources, LCW Kou is a tool of governance and sustainable land management in the basin.

Keywords: Integrated water resources management; institutional assessment, organizational development, Kou Basin, Burkina Faso.

Introduction/contexte

L'eau, à l'instar de l'air est considérée comme un bien essentiel à la vie humaine. Sa maîtrise a été une des clés de développement des civilisations et les exemples de développement ou au contraire de décadence liée à la gestion de l'eau abondent. C'est le cas des civilisations maritimes (les Phéniciens), fluviales (l'Égypte) ou urbaines (le monde romain)(Reynard, 2000). Sa gestion a de tout temps été faite de façon sectorielle et cela ne favorise pas la prise en compte de nombreux paramètres intrinsèques à la ressource. Cette gestion s'inscrit dans des considérations environnementales à travers le développement d'un corpus de principes, de méthodes et d'outils visant à la durabilité des hydrosystèmes (Affeltranger & Lasserre, 2004). A cause de la spécificité des problèmes d'environnement, ils sont difficilement gouvernables par le recours aux formes de l'action publique standard (Salles, 2009). C'est dans l'optique de tenir compte de ces spécificités hydrologiques que l'approche Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) a été recommandée par la Conférence des Nations Unies sur l'Eau et l'Environnement (CNUEE) tenue à Dublin en janvier 1992. Cette conférence a insisté sur la mise en œuvre d'une telle approche aux niveaux local, national et international. Cette nouvelle approche (la GIRE) dont la mise œuvre s'exerce à l'échelle du bassin versant a progressivement acquis le statut de principe du développement durable à travers le monde entier (Affeltranger et Lasserre, 2004) et depuis 1992, la communauté internationale s'est positionnée en faveur de l'implantation de la GIRE à l'échelle mondiale.

Le Burkina Faso s'est engagé depuis 1998 dans le processus GIRE suite à la conférence Ouest-africaine sur la GIRE, tenue à Ouagadougou du 3 au 5 mars 1998 lors de laquelle a été adoptée la « Déclaration de Ouagadougou » qui fonde le processus GIRE de l'Afrique de l'Ouest. Ce processus a abouti à l'adoption, en février 2001, de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau et en 2003, du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE)(UICN, 2013).

De nos jours, la mise en œuvre de la GIRE se fait à travers la deuxième phase du PAGIRE. Conformément aux dispositions de la loi d'orientation relative à l'eau et à ses décrets d'application, cinq (5) espaces de gestion ont été constitués sur tout le territoire du pays avec la mise en place de structures de gestion que sont les agences de l'eau dont l'Agence de l'Eau du Mouhoun. A l'intérieur de ceux-ci, des structures locales de gestion de l'eau dénommées « Comité Local de l'Eau » (CLE) ont été créées. Les CLE sont des « instances locales de concertation, d'échanges, d'animation et de promotion associant tous les acteurs concernés au

niveau local, pour la gestion des ressources en eau » (UICN, 2013). Ils sont institués par sous-bassin ou portion de sous-bassin hydrographique.

Le Burkina Faso s'appuie sur une division nationale des quatre principaux bassins versants qui se partagent le pays : le Nakanbé, le Mouhoun, le Niger et la Comoé. Ces derniers sont divisés en 17 sous-bassins. Cette division représente l'unité territoriale sur laquelle repose la stratégie de gestion des ressources en eau. Au total 32 CLE ont été mis en place sur des sous-bassins ou portion de sous bassins.

La vallée du Kou, l'un des sous bassins versants, est situé dans le sud-ouest du Burkina Faso dans l'espace de compétence de l'Agence de l'eau du Mouhoun (AEM). Elle a bénéficié de l'installation de son CLE dénommé CLE Kou en 2008. Ce sous-bassin est le théâtre de différentes formes de conflits liés à toute une série de problèmes rencontrés généralement dans des zones irriguées. Dans ce sous bassin, les aménagements hydroagricoles couvrent une superficie totale de près de 2.000 ha ; il s'agit des périmètres privés maraîchères et horticoles, et d'un grand périmètre de 1.200 ha réalisé par l'Etat (Wellens, et *al.*, 2008). Il renferme d'importantes ressources en eau qui se répartissent entre besoins domestiques (Alimentation en Eau Potable, notamment), besoins agricoles (périmètre irrigué de Bama) et besoins industriels (Sofitex, Brakina, Université de bobo...). Cette demande en eau du bassin était en 1998 à l'origine d'un déficit de débit de 250 l/s qui a atteint 500 l/s en 2010 et pourrait être à l'origine de conflits entre différents types d'usages (domestiques, agricoles, etc.) et aussi au sein d'un même type d'usage de l'eau (Wellens, et *al.*, 2008).

Les ressources naturelles du sous bassin du Kou sont soumises à diverses menaces dues aux techniques agricoles inadaptées, à la divagation des animaux et à l'occupation anarchique des berges engendrant l'ensablement du lit et la pollution des eaux de surface (Drabo, 2014).

Depuis sa mise en place, le CLE développe une forme de gouvernance qui, comparativement aux autres CLE' semble s'adapter à son contexte par des activités de protection des berges, de concertation, d'échanges, d'animation et de promotion en vue d'une gestion durable des ressources en eau du bassin.

Nous avons choisi de réfléchir sur cette gouvernance locale de l'eau à travers le thème : « **La gouvernance de l'eau a l'échelle sous bassin versant au Burkina Faso : cas du comité local de l'eau Kou** » afin d'en analyser les facteurs favorisant de manière à les transposer aux autres CLE.

Notre recherche s'inscrit dans un cadre global de Gestion Durable des Terres avec la particularité de s'intéresser à la gestion des ressources en eau.

Son objectif global est de contribuer à la gestion durable et équilibrée des ressources en eau.

Plus spécifiquement, il s'agira :

- d'analyser les outils théoriques et les mécanismes de mise en place du CLE Kou ;
- d'examiner le mode de fonctionnement du CLE Kou afin d'appréhender toute la logique d'intervention dans le processus de gestion durable des ressources en eau ;
- de montrer les transformations induites au niveau du sous bassin versant Kou par la mise en place de son comité local de l'eau en vue de faire des recommandations pour l'amélioration du fonctionnement des autres CLE.

La question générale autour de laquelle est bâtie ce travail est :

- En quoi les CLE contribuent-ils à la gestion durable et équilibrée des ressources en eau ?

Les questions spécifiques y relatives sont :

- Quel est l'impact du mécanisme et des outils de mise en place du CLE Kou sur son fonctionnement?
- Quelle influence le mode de fonctionnement du CLE Kou a-t-il sur la gestion durable des ressources en eau?
- Quelles sont les modifications apportées par la mise en place du comité local de l'eau au niveau du sous bassin versant Kou ?

Les investigations sont fondées autour d'une hypothèse principale :

- Les CLE, outils de gouvernance, contribuent à la gestion durable et équilibrée des ressources en eau.

Et de trois hypothèses secondaires qui sont :

- Le mécanisme et les outils de mise en place des CLE impactent positivement le fonctionnement du CLE Kou.
- Le Comité Local de l'Eau est un instrument qui contribue à une gestion durable des ressources en eau dans le sous bassin versant.
- La mise en place du comité local de l'eau au niveau du sous bassin versant Kou permet une Gestion Durable des eaux et des Terres.

Le travail de recherche s'articule autour de trois grandes parties :

- la première partie traite des généralités par une revue de littérature ayant trait au thème, la présentation de la zone d'étude et expose la méthodologie développée;
- la deuxième partie présente les résultats obtenus ;
- la troisième partie discute les résultats en faisant appel à la littérature.

1.1. La Gestion Intégrée des Ressources en Eau

Compte tenu de la complexité du système de gestion des ressources en eau qui se doit de prendre en compte les spécificités législatives, socio-économiques et culturelles, il n'existe pas un modèle universel de gestion intégrée. Il est fonction de la gouvernance de chaque territoire et des objectifs à atteindre pour une gestion durable des ressources en eau.(Charnay, 2008)

Cette conception semble être partagée par Fourneaux (2009) pour qui, il existe une multitude de définitions de la gestion intégrée des ressources en eau. La Gestion Intégrée peut être définie comme: « un cadre de planification et de gestion coordonnée des terres, de l'eau et d'autres ressources environnementales pour leur utilisation équitable, efficace et durable selon les points de vue équilibrés et les objectifs des parties prenantes concernées afin de maximiser le bien-être économique et social qui en résulte d'une manière équitable, sans compromettre la durabilité des écosystèmes vitaux ». Elle fait donc appel à une plus grande intégration de la gestion des différentes ressources et des terres et cherche à concilier les intérêts des différents acteurs de l'eau tout en respectant les impératifs du développement durable, soit l'efficacité économique, le bien-être social et le maintien des écosystèmes.

La GIRE ; selon la Commission Européenne (2009), est un processus visant à améliorer l'efficacité dans l'utilisation de l'eau (raison économique), promouvoir l'équité dans l'accès à l'eau (raison sociale) et garantir la durabilité (raison environnementale). Le terme «intégrée» insiste sur la nécessité d'une approche globale (holistique) en visant à regrouper des secteurs différents tels que la santé, l'agriculture, ou l'industrie (intégration horizontale) et des échelles différentes : régionale, nationale, municipale, domestique, etc. (intégration verticale).

En sus, la GIRE apparaît comme un outil pertinent de la gouvernance de l'eau pour Global Water Partnership (2004). Elle vise à faire évoluer l'ensemble des systèmes politique, social, économique et administratif intervenant directement ou non dans la gestion des ressources en eau.

Dans le cadre de cette étude, la GIRE doit être comprise comme un outil qui contribue à la gouvernance locale de l'eau et de ce fait un processus. Ce processus intègre les acteurs de l'administration, des collectivités territoriales, la société civile et les usagers.

1.2. La Gouvernance

La notion de « gouvernance » a émergé au début des années 1990 pour désigner la manière dont les sociétés gèrent leurs affaires politiques, économiques et sociales (McGinnis, 1999).

La gouvernance est une notion polysémique. Derrière ce concept, il est toutefois généralement question de la manière dont on décide et agit collectivement dans un domaine ou face à un problème donné. Déjà, plusieurs questions émergent de cette simple volonté descriptive : Qui décide et qui agit ? Comment ? Selon quels processus? Quelle est l'échelle pertinente de définition du problème ? Quelle est l'échelle pertinente du collectif, du commun ? Quels sont les critères de participation? (Belaidi, et *al.*, 2009).

La gouvernance désigne l'ensemble des mesures, des règles, des organes de décision, d'information et de surveillance qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'un Etat, d'une organisation ou, d'un secteur (Commission Européenne , 2009). Elle veille en priorité au respect des intérêts des «ayants droits» (citoyens, pouvoirs publics, partenaires...) et repose sur quatre principes fondamentaux :

- la responsabilité (ou obligation de rendre des comptes, reddition de comptes...), selon laquelle les gouvernants doivent justifier aux ayant droits de la bonne gestion des biens publics,
- la participation de tous les acteurs et leur appropriation des processus de gouvernance,
- l'inclusion, en particulier des acteurs les plus vulnérables, tels que les femmes et les enfants, disposant des mêmes droits que les autres parties prenantes,
- la transparence dans la gestion financière, l'attribution des marchés et les résultats obtenus ainsi que pour un accès facile à l'information.

Ainsi, la gouvernance renvoie à la notion de démocratie participative engagée à une échelle locale et associant « les acteurs institutionnels et les représentants de la sphère civile et pouvant également faire participer directement des citoyens « ordinaires ». Dans cette optique, la gouvernance doit :

- être établie par la contractualisation,
- s'attacher à une gestion et à un processus décisionnel partagé, de la négociation à la prise de décision,
- et contenir les modalités de sa pérennisation au-delà du temps de définition du projet, en faveur d'une gestion concertée et durable.(Strosser, et *al.*, 2011).

Aussi, la gouvernance recouvre l'analyse de processus ou de dispositifs de coordination qui ont la particularité d'être « multi niveaux et multipolaires » (Rey-Valette et Antona, 2010). Il s'agit en effet de façon générique (Le Galès, 2006) « d'un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts discutés collectivement ». Cependant au-delà de ces origines et déclinaisons multiples, la problématique de la gouvernance cristallise de nombreux apports récents sur les questions d'interaction, d'action collective, d'*empowerment* et d'apprentissage.

Pour PNUD (2004), la gouvernance est le système de valeurs, de politiques et d'institutions par lequel une société gère ses affaires économiques, politiques et sociales au travers de diverses interactions au sein de l'État, de la société civile et du secteur privé et entre ceux-ci. C'est la manière dont s'organise la société pour prendre et mettre en œuvre des décisions, parvenir à une entente mutuelle, à un accord et à une action. Elle englobe les mécanismes et les processus permettant aux citoyens et aux groupes d'organiser leurs intérêts, d'accorder leurs différences et d'exercer leurs droits et obligations légaux. Il s'agit des règles, des institutions et des pratiques qui fixent des limites et fournissent des incitants aux individus, aux organisations et aux entreprises. La gouvernance, à travers ses dimensions sociale, politique et économique, fonctionne à chaque niveau d'entreprise humaine, que ce soit dans le foyer, dans le village, dans la ville, dans le pays, dans la région ou dans le monde (BEDRA, 2014).

Les nombreux appels pour une « bonne gouvernance » sont indissociables de la notion en elle-même et visent à créer une « structure de gouvernance » c'est-à-dire un ensemble d'institutions, d'organisations, et d'acteurs qui façonnent des politiques et en définissent/contrôlent les effets-adaptée qui permette une meilleure coordination entre les différentes parties prenantes de la société et limite ainsi les conflits d'intérêt en définissant des « règles du jeu »(Merrey, et *al.*, 2007).

A l'instar de Hamdy (2012) nous aborderons la gouvernance comme le produit d'interactions politiques et sociales complexes, qui impliquent les différents acteurs sociaux à des niveaux divers.

1.3. La gouvernance en matière d'eau

Outre ces aspects d'implication des acteurs, la gouvernance en matière d'eau s'appuie sur des structures précises agissant dans un espace de prédilection qui englobe tous les enjeux qu'est le bassin versant. Ainsi, une gestion patrimoniale et intégrée des ressources en eau passe par la

mise sur pied d'un organe de gestion articulé entre le canton et les communautés locales, organisé en bassins versants et non selon les limites administratives, et s'appuyant sur un réseau de collecte et de traitement de l'information performant (Reynard, 2000).

Pour GWP (2003), la gouvernance de l'eau est définie comme l'ensemble des systèmes politiques, sociaux, économiques et administratifs qui sont en charge du développement et de la gestion des ressources en eau et de leur distribution. La gouvernance de l'eau concerne également toute une série de questions intimement liées à l'eau, depuis la santé et la sécurité alimentaire jusqu'au développement économique, ainsi que l'aménagement des territoires et la préservation de l'environnement dont dépendent nos ressources en eau. Aussi, elle traite de la mise au point et de l'adoption de bonnes lois, de bonnes politiques et de bons arrangements institutionnels. Enfin, elle clarifie les rôles et responsabilités de tous ceux qui sont impliqués notamment les collectivités locales et gouvernements nationaux, le secteur privé, la société civile dans les questions de propriété, d'administration et de gestion des ressources en eau.

Changer le mode de gouvernance des ressources naturelles s'avère essentiel pour limiter les impacts sociaux négatifs des dégradations environnementales. Les approches passées et présentes sont toutes à la recherche d'une échelle commune à laquelle la gestion des ressources naturelles serait optimale : le local, le régional, le national. Mais, les relations entre sociétés et environnement se définissent à de multiples échelles pouvant éventuellement se recouper (Venot et Narayanan, 2009).

En ce qui concerne la gouvernance de l'eau, ces interactions se traduisent par des conséquences politiques directes dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de la santé, de l'éducation, du développement économique et de la réduction de la pauvreté. En effet, la gouvernance de l'eau, ce n'est pas seulement la gestion d'un système hydrique par une organisation, c'est aussi la capacité de générer de la valeur grâce au développement mutuel (Hamdy, 2012).

Il s'agira tout au long de ce travail de comprendre la gouvernance en matière d'eau comme :

- La légitimité du pouvoir de gouvernance du CLE;
- La transparence du processus de prise de décisions;
- La responsabilité et les obligations des acteurs,
- L'intégration des différentes parties prenantes ;
- L'intégration horizontale et verticale des politiques de l'eau ;
- L'adaptabilité a un environnement changeant.

1.4. Le CLE comme acteur de développement

Le CLE, instance tripartite composée d'élus, de services de l'Etat et de représentants des usagers, est un nouvel acteur qui intervient dans la construction de l'action publique locale et interagit avec les autres niveaux d'action publique (Sophie et Thierry, 2009).

Au niveau local, Il représente d'abord un nouveau lieu de concertation permettant une mise en commun des opinions, un apprentissage réciproque et une réagrégation des points de vue pour définir des enjeux partagés (Latour et Le Bourhis, 1995) et des règles de gestion construites collectivement. Le CLE interagit avec les autres lieux d'action publique en donnant la parole à de nouveaux acteurs et en modifiant les équilibres de pouvoirs locaux (Allain, 2001).

Le CLE est l'instance locale de concertation qui élabore le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Sa composition fait l'objet d'un arrêté. Le CLE définit des axes de travail, recherche les moyens de financement et organise la mise en œuvre du SAGE avec une volonté majeure : réussir la concertation interne et externe, anticiper et résoudre les conflits d'usage.

Le CLE est une nouvelle forme d'organisation qui fédère toute une multiplicité d'acteurs pour une action commune. C'est un atout important pour impulser un développement par le changement de comportement dans les relations avec les ressources en eau et les terres.

Le CLE Kou est l'un des plus anciens mis en place, son organisation, son fonctionnement et l'expérience acquise dans la mobilisation de usagers pour la valorisation des ressources en eau du bassin pourraient servir d'orientation pour les autres CLE.

Chapitre II. Matériels et méthodes d'étude

2.1. Présentation de la zone d'étude

2.1.1. *Situation géographique*

Le bassin versant du Kou (Figure 1) est l'un des 17 sous bassins nationaux que compte le Burkina Faso. D'une superficie de 1823 Km², il est situé entre 4°40 ' et 4°10' de longitude Ouest; 11° et 11°30 de latitude Nord (Midekor, 2009) et est drainé par le Kou (rivière) qui s'écoule vers le Nord-Est.

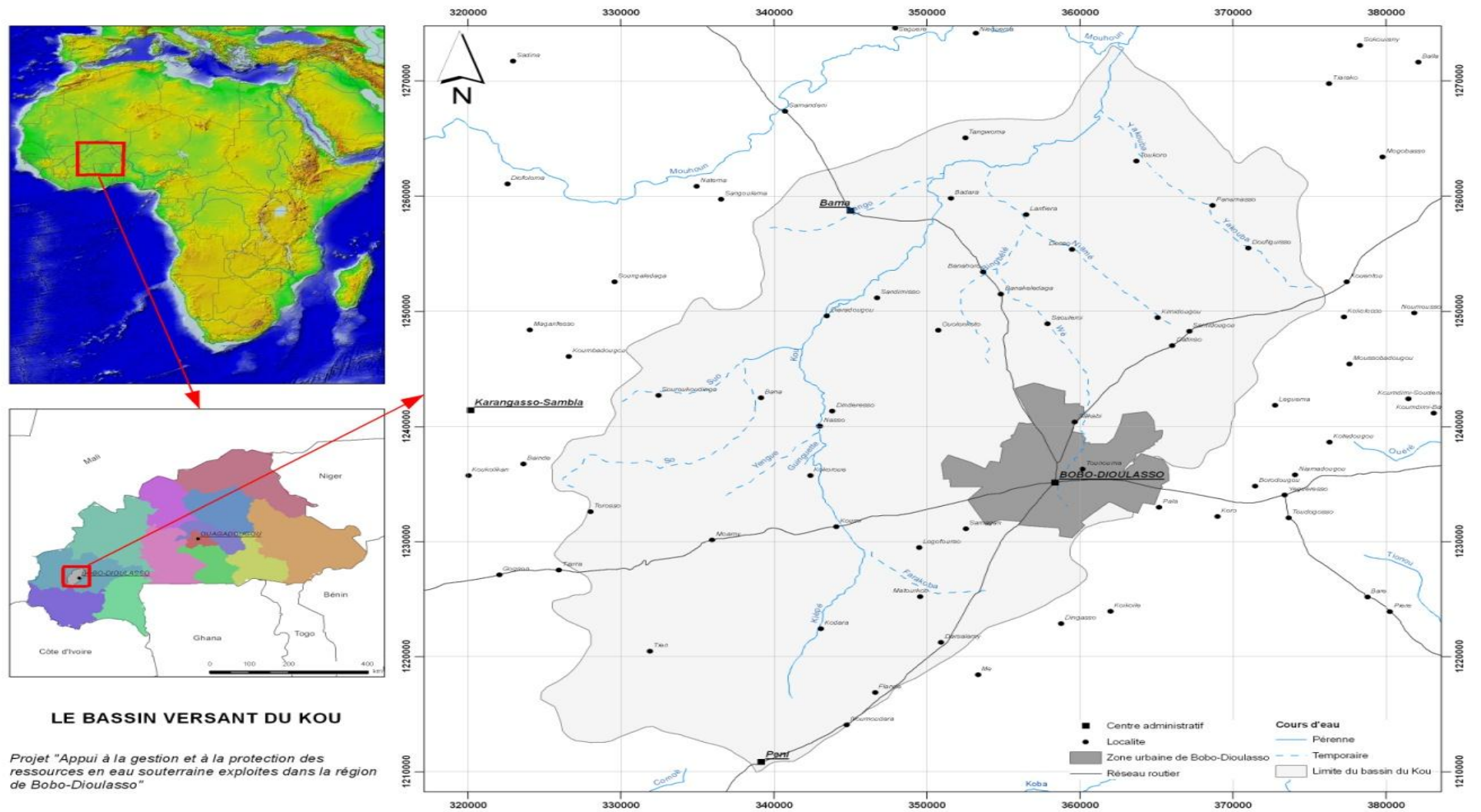


Figure 1 : Localisation du bassin versant du Kou

Source : Recomposition à partir de sources originales (Septembre 2014)

2.1.2. Le climat et pluviométrie

Le climat est de type tropical, sud-soudanien, caractérisé par une saison sèche allant de novembre à avril et par une saison pluvieuse de mai à octobre. Le bassin versant du Kou est situé entre les isohyètes 900mm et 1100mm de précipitations par an (Sontié, 2006). Les pluies sont inégalement réparties dans le temps et dans l'espace. La région est l'une des plus arrosées du Burkina Faso. La précipitation moyenne annuelle est de 964mm. Depuis 1970, la zone se situe dans une phase sèche jouant ainsi un rôle prépondérant sur les températures et la pluviométrie laissant apparaître des phénomènes extrêmes de sécheresse et d'inondations. Depuis une quarantaine d'années, la tendance de la pluviosité est à la baisse (Figure 2), avec des périodes de sécheresse accrue, spécialement dans les années 80 et une période d'amélioration entre 1985 et 1995 (Midékor, 2009).

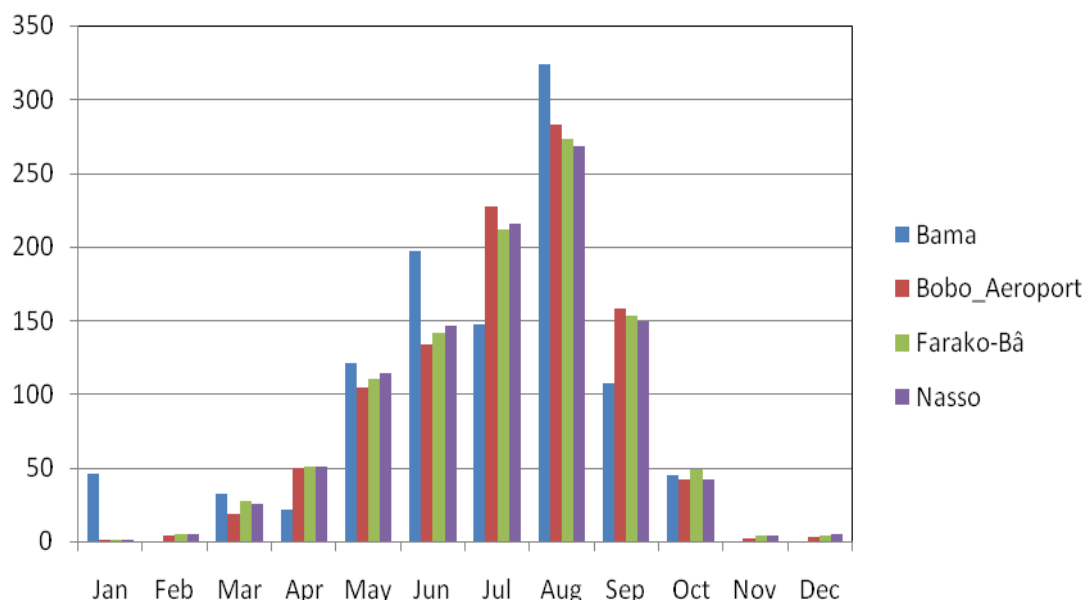


Figure 2: Normales pluviométriques mensuelles de 4 stations du bassin versant du Kou (en mm)

Source : Traoré (2012)

De fortes évapotranspirations sont constatées en mars-avril-mai sous la double influence de la température élevée et du pouvoir desséchant de l'harmattan (Wellens et al, 2007). La moyenne annuelle de température à Bobo - Dioulasso est 26,9 °C avec une amplitude thermique annuelle moyenne est de 5 °C. L'humidité relative et la tension de vapeur sont fortes en août (82%) et faibles en janvier et février (respectivement 9.2% et 7%).

2.1.3. Occupation des Terres

Le bassin du Kou est caractérisé par une forte activité hydroagricole tout le long du cours d'eau et dans les périmètres aménagés (Figure 3). Les aménagements hydroagricoles couvrent une superficie totale estimée à plus de 3.000 ha; il s'agit pour l'essentiel de périmètres privés formant la ceinture maraîchère et horticole de Bobo-Dioulasso et du grand périmètre réalisé par l'Etat à Bama et spécialisé dans la production du riz. Le développement d'une filière fruits et légumes sous l'impulsion de l'initiative privée est un trait caractéristique de la production irriguée dans le bassin du Kou.

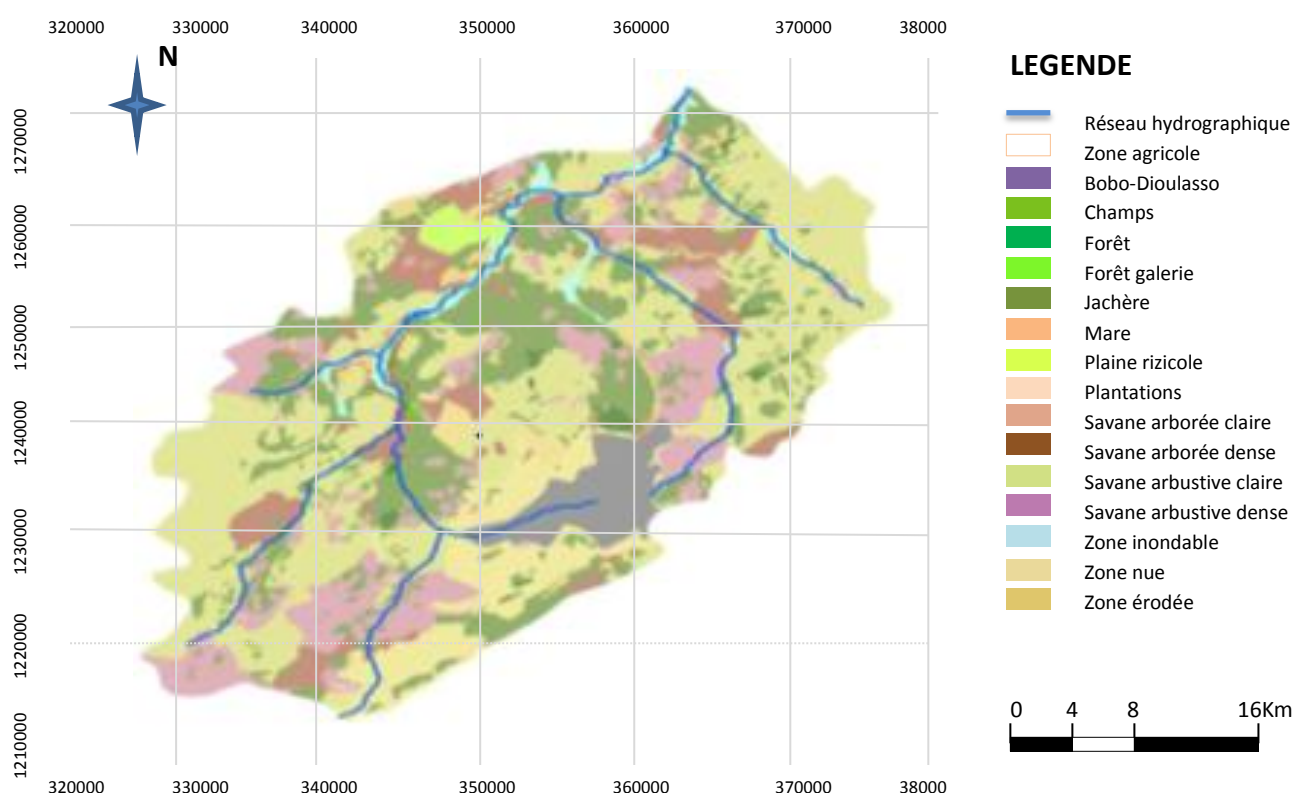


Figure 3: Occupations des terres

Source : Traoré (2012)

2.1.4. Milieu humain

Le bassin du Kou représente 71% de la population de la province du Houet (600 000 habitants en 2003) Ce poids démographique est dû à la proximité de la ville de Bobo-Dioulasso et qui compte 489 967 habitants d'après le recensement général de la population et de l'habitation de 2006 (INSD, 2008). La densité globale au niveau du bassin du Kou est

de 329 Hbts /km² alors que la densité de l'espace rural se situe en moyenne à 80 Hbts/km² (AEDE, 2004.) cité par Wellens et *al*, (2009)

La population autochtone est constituée par les Bobo, les Diouala, les Tiéfo et les Sambla (RESO, 1997). Les producteurs du bassin sont en majorité (73%) natifs du bassin et côtoient dans leurs activités quotidiennes une population étrangère originaire du plateau central (22%) et de la province du Houet (5%) (AEDE, 2004) cité par Wellens et *al*, (2009). Cette présence relativement importante des migrants dans le bassin est une conséquence de l'installation par l'Etat depuis 1974 des colons sur le périmètre rizicole de la vallée du Kou. Mais également des migrations spontanées sont remarquées.

Du point de vue foncier ce sont les autochtones (Bobo, Dioula, Tiéfo et Sambla) qui sont les propriétaires terriens. Dans la majorité des cas au niveau de chaque village, il existe un chef de terres qui a le droit d'octroi et de cession des terrains. Dans d'autres cas, les terres sont réparties selon les grandes familles. La tendance actuelle est à la vente des terres dans certains villages surtout dans les environs immédiats de Bobo-Dioulasso.

Les populations du bassin sont en majorité agricoles. On dénombre quelques camps où logent des peuhls immigrants dont certains sont installés dans la zone depuis plus de cinquante ans (Diallo, et *al.*, 2006).

Les systèmes de culture des populations du bassin consistent surtout en cultures pluviales strictes, en cultures de bas-fonds et petite irrigation pratiquée sur les périmètres aménagés par l'Etat et des périmètres dits informels.

Ces systèmes fournissent l'essentiel de la production vivrière rurale et l'essentiel des revenus ruraux et contribuent pour environ 6.000 tonnes par an de production céréalière mise en marché. L'agriculture constitue la base des systèmes de production traditionnels dans le bassin du Kou (Diallo, et *al.*, 2006).

2.1.5. Ressources en eau

Le bassin du Kou est un sous-bassin du Mouhoun. Le bassin du Mouhoun est un bassin national du Burkina Faso formé à partir du fleuve Mouhoun (anciennement Volta Noire) long de près de 1000Km. Le réseau hydrographique du bassin du Kou est constitué d'un ensemble de rivières, sources et mares (Figure 4) (Midekor, 2009). Le Kou est une rivière pérenne qui prend sa source à une trentaine de kilomètres au Sud-Ouest de Bobo-Dioulasso. (Lorenzini, 2007).

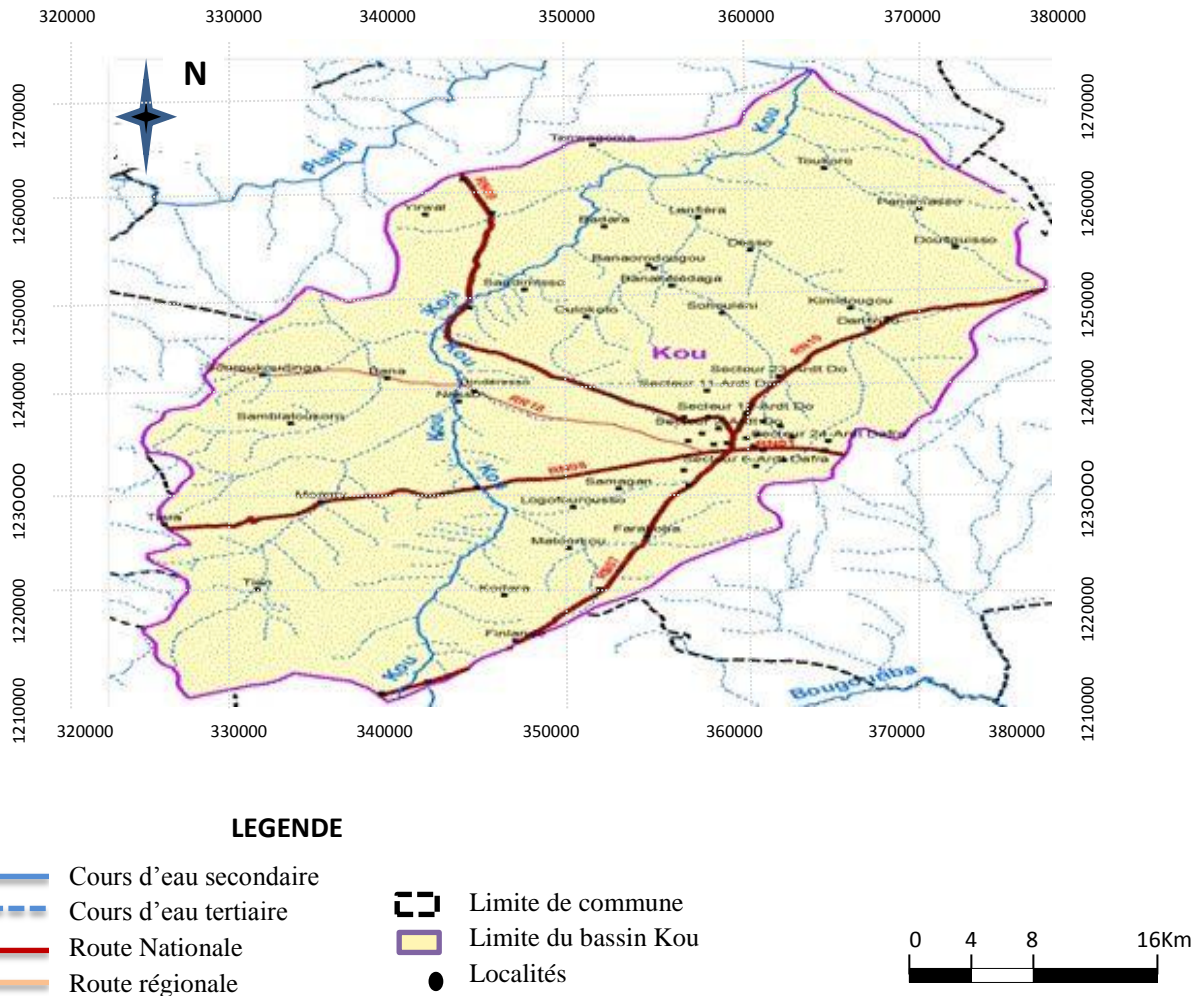


Figure 4: Hydrographie de la rivière Kou

Source : Service SIG de la DGAEM (Mai 2014)

Le bassin regorge des ressources agro-écologiques et en eau relativement abondantes. Les ressources en eau présentent un débit assez élevé pouvant atteindre $14,3\text{m}^3/\text{s}$ au mois d'août. Le débit de base du Kou est lié principalement aux apports des sources de Nasso (dite la 'Guinguette') après prélèvement de l'eau nécessaire à l'alimentation en eau potable des habitants de Bobo-Dioulasso (Sontié, 2006). Au cours des 40 dernières années, le débit de base du Kou a connu une diminution d'environ 30% (Wellens et *al.*, 2009) dans un contexte où les besoins deviennent de plus en plus importants et les menaces de diminution de la ressource assez considérables. En année moyenne, l'eau de surface représente 160 millions de m^3 (Zonou, 2006) cité par Sauret (2008). D'après les estimations de Wellens et *al.* (2009), 57% des apports d'eau annuels à l'exutoire du bassin proviennent de la pluie contre 43% qui sont assurés par la nappe. Les mêmes estimations montrent que 77% des eaux qui tombent à l'échelle de tout le bassin versant sont perdus par évapotranspiration, 13%

participent au ruissellement et 10% s'infiltrent dans le sol et contribuent à la recharge de la nappe. Le débit d'étiage du cours d'eau est évalué à 4.7 m³/s (Kpadonou, 2010). Mais, la permanence du régime du Kou à l'étiage est essentiellement assurée par les eaux souterraines provenant des sources de Nasso/Guinguette.

Une situation concurrentielle voire conflictuelle dans l'utilisation des eaux s'est établie. Elle est liée à la satisfaction d'une part, des besoins en eau d'un périmètre rizicole et d'autre part, des besoins en eau des exploitants maraîchers installés le long du cours d'eau.

Les activités urbaines et industrielles apparaissent comme une menace réelle à la préservation de la qualité des eaux. Cette menace provient des problèmes écologiques et environnementaux résultant (i) des déchets industriels et urbains (ii) de la coupe du bois de chauffe pour la ville de Bobo-Dioulasso et des pratiques agricoles. Ainsi, les eaux usées industrielles et domestiques, de même que près de 15.000 tonnes de déchets solides produits annuellement par la ville de Bobo-Dioulasso et solubles dans l'eau. 90% de ces déchets présentent un potentiel toxicologique considérable pour les êtres humains et pour l'environnement sont évacuées vers le réseau hydrographique et soumises en partie à l'infiltration (Diallo et al, 2006).

2.2. Matériels d'étude

Les éléments suivants ont été utilisés comme matériels :

- un appareil photo numérique;
- les données sur le bassin et le CLE;
- les logiciels : SPSS 20.0 ; QGIS 2.0 Dufour; Microsoft office Excel 2007; Microsoft office Word 2007.

2.3. Méthodes d'étude

2.3.1. Echantillonnage

Trois catégories d'acteurs ont fait parti de l'échantillon :

- Les acteurs institutionnels tels que la DGRE, le SP PAGIRE et la DGAEM (une personne par structure) choisis de part leur implication dans le processus de mise en place des CLE au plan national. Ils ont permis de collecter les informations sur les mécanismes et outils de mise en place de CLE ;

- Les membres du bureau exécutif du CLE et du CPAS choisis de façon aléatoire afin de collecter les informations sur le fonctionnement du CLE ;
- Les usagers au nombre de 128 (Tableau I), sélectionnés de manière aléatoire sur une base de sondage 285 producteurs le long du cours d'eau avec une erreur de 7% dans 9 villages du bassin. Leur perception des actions du CLE permettra d'apprécier les transformations induites dans le bassin.

Pour déterminer la taille de l'échantillon les calculs suivants ont été faits :

- ✓ Poids par village : c'est le rapport du nombre d'usagers du village par le nombre total des usagers (N) ;
- ✓ Taille d'échantillon par village : c'est le produit du poids par village par la taille total de l'échantillon (No) avec $No = \frac{N}{1 + N \times e^2}$ (loi normale centrée réduite) ou e : erreur choisie : l'erreur de 7% a été choisie pour permettre d'apprécier un ordre de grandeur des perceptions des usagers.
- ✓ Taille Totale de l'échantillon : c'est la somme des tailles d'échantillon par village

Tableau I: Représentativité des usagers par village dans l'échantillon

Village	Nombre d'Usagers	Taille de l'échantillon Calculée	Taille de l'échantillon Ajustée
Darsalamy	31	13,0985915	14
Diaradougou	14	5,91549296	6
Dinderesso	17	7,18309859	8
Kokoroe	43	18,1690141	19
Koumi	19	8,02816901	9
Matourkou	75	31,6901408	33
Nasso	48	20,2816901	21
Sandimisso	17	7,18309859	8
Sonsogona	20	8,45070423	10
TOTAL	285	120	128

2.3.2. Enquêtes

2.3.2.1. Les observations

Deux types d'observations sont faites : l'observation participante et l'observation descriptive

- L'observation participante est une méthode qualitative de collecte de données qui consiste à étudier une structure en partageant son mode de vie, en se faisant accepter par ses membres et en participant aux activités des groupes et à leurs enjeux. Il a été un moyen d'intégration dans la sphère du CLE et de comprendre les logiques qui sous-tendent chaque action, activité et décision. Elle a consisté à participer aux réunions, à la mise en œuvre de certaines activités terrain; ce qui a servi lors de l'analyse des données recueillies.
- L'observation descriptive : dans cette méthode le chercheur procède directement lui-même au recueil des données sans s'adresser aux sujets concernés. Elle a permis d'apprécier les actions menées telles qu'elles se présentaient et d'y soustraire des données qui ont participé à étudier le CLE.

2.3.2.2. Les entretiens

Les entretiens menés à travers un guide et un questionnaire ont permis de recueillir les informations sur chaque usager en relation avec le thème de la recherche.

- Le guide d'entretien

Un guide d'entretien a permis de collecter les informations auprès des structures telles que la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), le Secrétariat Permanent du PAGIRE, la Direction générale de l'Agence de l'Eau du Mouhoun (DGAEM). Il a été testé lors de la pré-enquête pour évaluer la qualité des questions et relever les insuffisances à combler. Ce guide (Annexe 1) s'est articulé autour de :

- ✓ l'implication dans l'élaboration des outils et textes ;
- ✓ la contribution dans le processus de mise en place du comité local de l'eau du Kou ;
- ✓ les facteurs qui influencent le fonctionnement du comité local de l'eau.

- Les questionnaires

Deux questionnaires ont été utilisés. Le premier questionnaire adressé aux membres du bureau CLE a comporté un ensemble de questions fermées, de questions ouvertes sur les outils et le mode de gouvernance locale de l'eau. L'objectif étant d'obtenir des informations sur les actions mise en œuvre par le CLE dans le cadre de sa mission. Les grands points de ce questionnaire (Annexe 2) sont :

- ✓ l'organisation et fonctionnement ;
- ✓ les stratégies développées par le CLE pour conduire à bien ses activités ;
- ✓ les facteurs /environnement agissant sur l'opérationnalité de la structure ;

- ✓ la gestion du bassin ;
- ✓ les acteurs et leurs relations.

Le second (Annexe 3) adressé aux usagers du bassin du Kou, a porté sur :

- ✓ les informations générales ;
- ✓ l'implication dans la mise en œuvre les activités du CLE ;
- ✓ l'impact des activités du CLE dans le bassin.

2.3.3. L'approche Développement/Diagnostic Institutionnel et Renforcement Organisationnel (DIRO)

Le DIRO est un processus qui renvoie à deux notions spécifiques : Développement Institutionnel et Renforcement Organisationnel.

Le développement institutionnel renvoie à la création ou le renforcement d'une organisation ou d'un réseau d'organisation pour générer, allouer ou utiliser efficacement des ressources humaines, matérielles ou financières en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de manière durable.

Le renforcement organisationnel est l'ensemble mesures à prendre pour améliorer la capacité d'exécution des activités choisies.

Le DIRO a été utilisée à cause de sa flexibilité et de son caractère dynamique.

L'application de cette approche a consisté à partir de la question principale de recherche :

- d'effectuer l'analyse institutionnelle du Comité local de l'eau du Kou.
L'analyse institutionnelle a consisté à la description de l'environnement institutionnel du CLE. Pour cela, il a fallu faire le recensement des acteurs présents dans cet environnement et les regrouper par catégorie puis, les mettre en relation à travers un institutiogramme. Cet institutiogramme a permis d'identifier et d'analyser les facteurs environnementaux négatifs (les menaces) et les facteurs environnementaux positifs (les opportunités) qui sont d'ordre politique, géographique, culturel...
- d'effectuer l'analyse organisationnelle en vue de déceler les forces et les faiblesses du CLE, d'apprécier le rôle que joue ou peut jouer le CLE dans la gestion durable du bassin et de déterminer dans quels sens approfondir les analyses. Pour ce faire, le modèle intégré d'organisation (MIO) a été l'outil utilisé. Ce modèle a permis de décrire et d'apprécier les différents éléments du CLE à savoir les composants externes (la mission, les extrants, les intrants, l'environnement général, l'environnement spécifique et les relations externes) et les composants internes (la stratégie, les systèmes, le personnel, le style de management,

la culture de l'organisation). Cette appréciation a été faite à travers le prisme de la légitimité, de la continuité, de la flexibilité, de l'aptitude, de l'efficacité et de l'efficience; L'aptitude est l'ensemble des moyens et leur mise en œuvre pour réaliser les activités planifiées selon l'intérêt, la disponibilité et l'affinité de la structure. Elle évalue si le CLE est appropriée ou non pour mener les activités nécessaires à la fourniture de produits/services spécifiques.

La légitimité est la mesure dans laquelle l'organisation est acceptée par un ou plusieurs "acteurs". Elle traite de l'acceptation et de l'ancrage du CLE Kou dans son environnement.

L'efficacité est le degré auquel les produits et services offerts répondent effectivement aux besoins des groupes cibles (usagers).

L'efficience fait référence à l'utilisation des ressources (intrants) en relation avec les produits (output).

La continuité/durabilité/viabilité est la probabilité à être capable de continuer (faire perdurer) ses activités principales pour une période étendue dans le temps.

La flexibilité est l'aptitude à s'adapter à un environnement changeant.

- construire une orientation stratégique en combinant les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces afin de proposer un processus de changement ou d'amélioration.

Schématiquement le DIRO peut être appréhendé à travers les étapes suivantes (Figure 5):

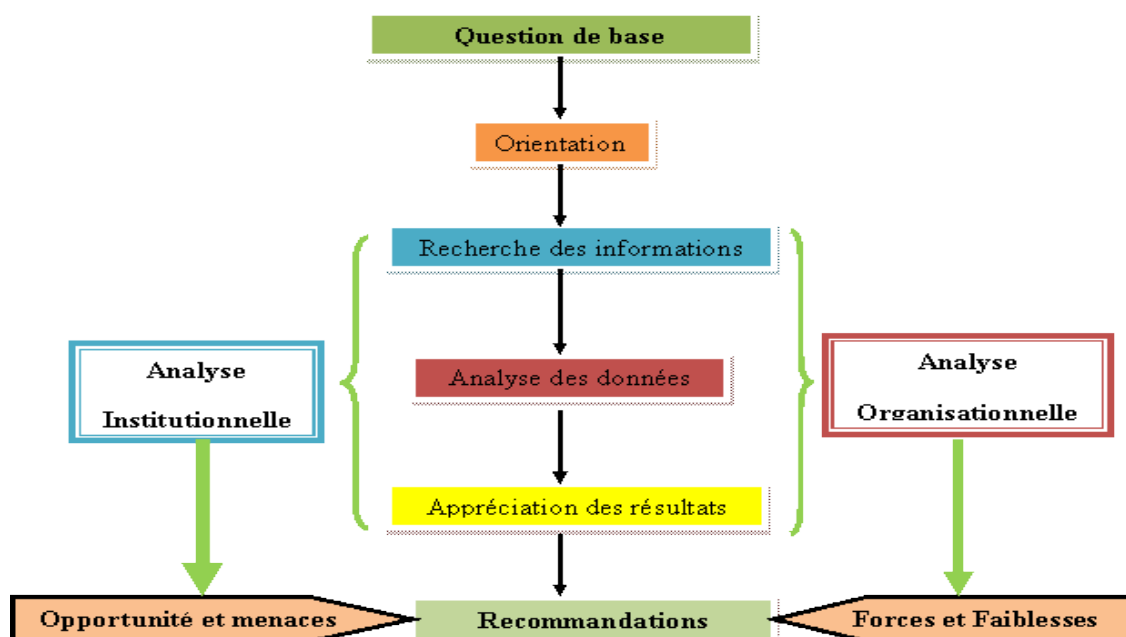


Figure 5: Schéma du processus DIRO

Source : Ohana B. *et al* (2012)

2.3.4. Analyse des données

Les données recueillies auprès des 128 usagers ont été traitées par Microsoft office Excel 2007. Elles ont été importées sur SPSS 20.0. Des analyses descriptives ont été effectuées afin de produire des histogrammes et des diagrammes circulaires.

Celles obtenues auprès du CLE ont été analysées à travers une matrice où des scores ont été attribués en fonction des critères. Les critères ont été appréciés selon la notation X = faiblement; XX = moyennement ; XXX = fortement. Les « X » sont ensuite additionnés (comptés) horizontalement et verticalement. Le nombre total de « X » correspond au score obtenu par l'élément selon le critère dans lequel il est évalué.

Pour les composants internes :

- Lorsque le score est compris entre 0 et 6 : le critère est jugé faible ;
- Lorsque le score est compris entre 7 et 11 : le critère est jugé moyen ;
- Lorsque le score est supérieur ou égal à 12 : le critère est jugé fort.

Pour les composants externes :

- Lorsque le score est compris entre 0 et 9 : le critère est jugé faible ;
- Lorsque le score est compris entre 10 et 14 : le critère est jugé moyen ;
- Lorsque le score est supérieur ou égal à 15 : le critère est jugé fort.

3.1. Mécanisme et outils de mise en place d'un CLE

3.1.1. L'initiation du projet de CLE

Des interviews auprès de la DGAEM, DGRE et du SP PAGIRE, l'initiation d'un projet de CLE suit la démarche ci après. Un dossier préparatoire est soumis par le promoteur du CLE à la Direction Générale de l'Agence de l'Eau concernée pour étude. Après transmission d'une copie à la structure centrale chargée de l'eau et aux structures régionales en charge de l'eau de la zone concernée pour avis, la Direction Générale de l'Agence initie une rencontre de travail avec le promoteur, les structures centrale et régionale en charge de l'eau concernées. Cette rencontre permet d'apprécier le projet, d'identifier l'espace de compétence du CLE, d'affiner le projet de stratégie et d'arrêter un chronogramme du processus.

Une copie du dossier technique finalisé accompagnée d'une proposition de comité technique de suivi, est transmise par la Direction Générale de l'Agence de l'eau aux autorités administratives régionales (Gouverneurs).

3.1.2. Le comité technique de suivi

Des structures enquêtées, après l'initiation du projet de CLE, une proposition de comité de suivi est faite et les autorités administratives régionales prennent un arrêté de mise en place de ce comité. Il doit être composé des structures centrales et régionales en charge de l'eau et du promoteur.

3.1.3. La démarche méthodologique

La démarche méthodologique décrite par les enquêtés la DGAEM, DGRE et du SP PAGIRE obéit aux étapes suivantes :

Etape 1 : Diagnostic conjoint de l'espace de gestion concerné

C'est l'établissement d'un état des lieux suivant une approche participative impliquant les services techniques et les communautés à la base. Il permet de dégager les caractéristiques du milieu naturel et sa gestion, la dynamique socioéconomique, démographique, culturelle, sociopolitique et celle organisationnelle des acteurs.

Etape 2 : Mobilisation des acteurs

Elle s'effectue par des actions de sensibilisation et d'information des acteurs sur le concept de GIRE, les enjeux et problématiques de l'espace concerné, le concept de CLE et son processus de mise en place.

Etape 3 : Elaboration des textes constitutifs

Une commission de rédaction est chargée de rédiger les projets d'acte de reconnaissance et de règlement intérieur.

Etape 4 : Assemblée Générale constitutive du CLE

C'est une rencontre entre les différents collèges impliqués dans le CLE. Les collèges d'acteurs s'accordent sur les termes des textes fondamentaux du futur CLE, la validation de ces textes et la mise en place des organes de celui-ci.

Etape 5 : Prise des textes constitutifs du CLE

Elle décrit la procédure à suivre pour la prise de l'arrêté de création CLE.

Etape 6 : Installation officielle du CLE

C'est une activité à caractère solennel. Elle marque le lancement officiel des activités du CLE, assoit sa légitimité et assure sa visibilité.

Etape 7 : Accompagnement du CLE

C'est la consolidation de la concertation et la collaboration nouvellement établie. Elle se fait à travers la tenue des rencontres, le renforcement des capacités et la dotation en outils de gestion

3.2. Le comité local de l'eau du sous bassin Kou

3.2.1. Du Comité Provisoire de Gestion des Eaux du Bassin du Kou au CLE Kou

Dès les années 1987 des concertations ont été engagées entre les usagers et ont abouti à la proposition de mise en place d'un comité ad hoc en lien avec les ressources en eau et les aspects socio-économiques du sous bassin. En 1990, un projet d'arrêté a été finalisé par le comité ad hoc et des mesures transitoires ont été initiées. Ce projet d'arrêté a connu des difficultés et n'a pas été d'adopté. La dynamique de concertation des acteurs a été relancée 5 ans plus tard avec la mise en place du projet AEP/Bobo autour de la préparation de dispositions réglementaires d'organisation à la gestion des eaux du Kou. Cette concertation va aboutir à la promulgation de l'arrêté provincial n° 97-41/MATS/PHUE/HC/SG du 23 Mai 1997 portant création, organisation et

fonctionnement du Comité Provisoire de Gestion des Eaux du Bassin du Kou (CGBK) et de l'arrêté n°97-0009/MEE/SG du 28/05/1997 portant délimitation et protection des sources de Nasso destinées à l'alimentation en eau potable. Le CGBK a été installé le 15 janvier 1998.

C'est à la Huitième session tenue le 07 Avril 2005 que le CGBK a jugé de la nécessité d'une adaptation des textes le régissant aux nouvelles orientations de la gestion des ressources en eau au Burkina Faso (Loi n°002-2001/AN du 8 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau).

3.2.2. Organisation du CLE Kou

Le CLE Kou a été créé par arrêté n° 2008-016/MATD/RHBS/PHUE/HC-BDLS. Il se compose :

- de représentants des services déconcentrés de l'Etat ou de ses démembrements ;
- de représentants des usagers des eaux du Kou ;
- de représentants des Associations de la Société Civile et des Projets et Programmes intervenant dans le bassin.

Le Haut-commissariat de la province du Houet assure la présidence du CLE et la direction en charge de l'eau, le secrétariat permanent.

Le CLE Kou comporte trois (3) organes à savoir : une assemblée générale (AG) ; un bureau exécutif (BE) et une commission de programmation, d'animation et de suivi (CPAS). L'AG du CLE Kou comprend 44 membres, le BE est fort de 10 membres (Annexe 4) et la CPAS est composée de 5 membres (Tableau II).

Tableau II: Composition de la CPAS

N°	Structure	Fonction	Collège
1	Association Eau et développement de l'Environnement (AEDE)	Président	Usager/Société civile
2	Union des Producteurs Rizicole «Faso Djgui » de Bama	Vice-président	Usager/Société civile
3	Direction Provinciale de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement	Secrétaire	Administration
4	Direction Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable	Secrétaire Adjoint	Administration
5	Office National de l'Eau et de l'Assainissement(ONEA)	Membre	Administration

3.2.3. Fonctionnement du CLE Kou

Les membres du CLE se réunissent deux fois par an en AG ordinaire ou en session extraordinaire sur convocation de leur président ou sur demande motivée d'un collègue ou d'un sous-comité. Depuis sa mise en place le CLE a pu tenir les deux AG annuelles.

Le CLE fonctionne sur un budget-programme (BP) financé par les PTF et par les usagers du bassin. Le financement des acteurs est acquis à travers une souscription libre et volontaire des et sur la base des quotes-parts des prélèvements d'eau et des rejets imputables aux acteurs. Pour ce faire, le CLE a identifié les différents acteurs concernés et adopté un manuel de procédures pour encadrer la collecte des souscriptions et l'exécution des dépenses retenues au budget programme.

3.3. Diagnostic institutionnel du CLE Kou

3.3.1. Environnement institutionnel

Certaines organisations et institutions évoluent dans le même environnement que le CLE Kou. Ce sont : DRID, DREAHA, DRRAH, DREDD, ONEA, AFDI, PAGREN, RCPB, INERA, IFDC, DRAH/DPAH, AGRA, SONABEL, l'UCRB, Afrique Verte, Africare, AGRODIA, PAM, CIC-B, UPPA/H, DGAEM, les producteurs maraîchers, les projets et programmes de développement, les institutions financières, les industries (BRAKINA, SN CITEC...), les collectivités territoriales et les services publics de l'état. Ces organisations et institutions peuvent être regroupées en catégories d'acteurs suivant :

- la DGAEM ;
- Les projets et programmes de développement.
- Les institutions financières,
- Les services d'appui technique,
- Les organisations de producteurs/usagers du bassin;

Cette catégorisation permet d'établir les relations suivantes (Figure 6)

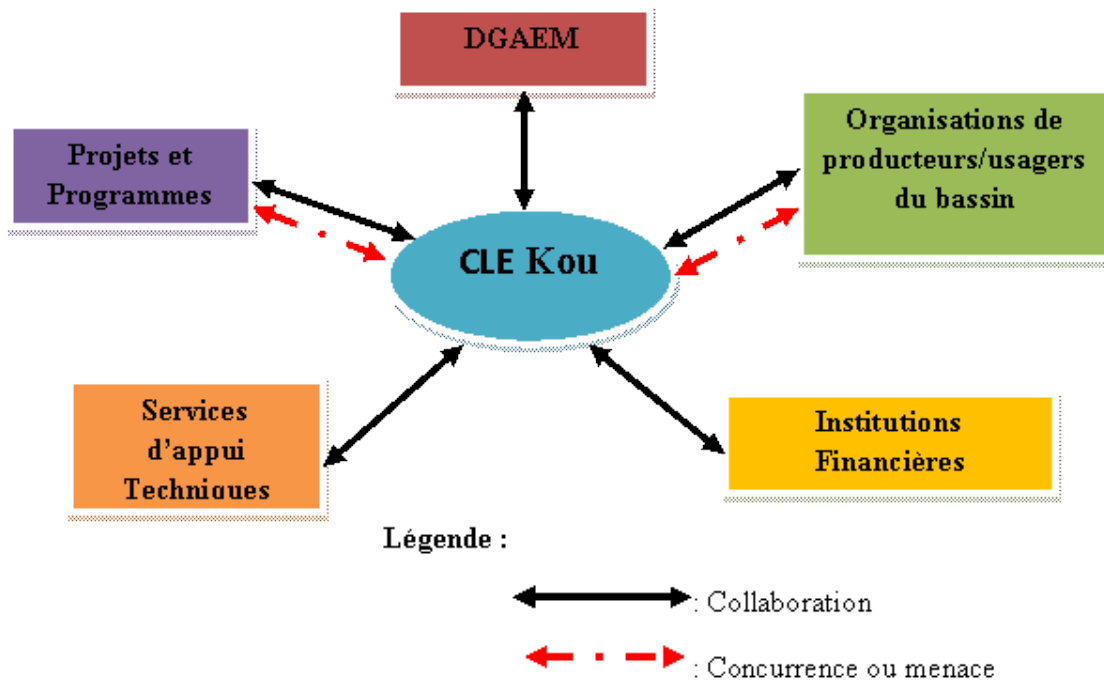


Figure 6 : Institutiogramme du CLE Kou

3.3.2. Les facteurs environnementaux

3.3.2.1. Les facteurs géographiques

Ces facteurs exercent pour la plupart une influence positive sur le CLE. Il s'agit du climat, de la pluviosité et des sols. Le climat tropical est de type sud soudanien. L'alternance saisonnière est commandée par le régime des vents.

La température moyenne annuelle à Bobo-Dioulasso est de 26,9 °C. L'amplitude thermique annuelle moyenne est de 5°C.

En mars-avril-mai, de fortes évapotranspirations sont constatées sous l'influence de la température élevée et de l'harmattan.

La pluviométrie relativement abondante, est comprise entre 900 et 1100 mm. Les principaux sols sont ferrugineux tropicaux peu lessivés ou lessivés et les sols hydromorphes aptes pour la culture de rente telles que le sésame, le coton et les arachides.

3.3.2.2. Les facteurs politiques

Ces facteurs orientent de façon globale l'activité en matière de gestion des ressources en eau. Ils exercent une influence forte sur le CLE. Le plus couramment évoqué est la politique GIRE à

travers les instruments tels que les agences de l'eau et la police de l'eau. Cette politique s'appuie sur des principes tels que la subsidiarité.

3.3.2.3. *Les facteurs économiques*

Le bassin versant du Kou abrite la capitale économique du Burkina Faso. La ville de Bobo-Dioulasso offre un ensemble d'infrastructures économiques favorables à l'épanouissement des activités du CLE. Les marchés, les fournisseurs de biens et services à travers des relations marchandes libéralisées, constituent des acteurs économiques exerçant une influence sur le CLE.

3.3.2.4. *Les facteurs écologiques*

Les formations forestières caractérisées par des forêts galeries et des forêts claires constituent le poumon de la ville de Bobo-Dioulasso de par leur rôle de puits de carbone. Les sources d'eau du bassin approvisionnent les populations en eau potable. Le bassin du Kou présente des espaces récréatifs entraînant un afflux touristique important.

3.4. Diagnostic organisationnel du CLE Kou

3.4.1. *Analyse des composants externes*

3.4.1.1. *La mission*

Les principales missions des CLE sont :

- rechercher sur un territoire d'application défini en liaison avec les ressources en eau, l'adhésion permanente des acteurs de l'eau (administration, usagers, collectivités territoriales, autorités coutumières, organisations de la société civile) à la gestion concertée des ressources en eau par la sensibilisation, l'information, la formation et l'action concrète ;
- initier ou appuyer au niveau local, les actions de développement, de promotion, de protection et de restauration du domaine public de l'eau ;
- développer une synergie de concertations et d'actions horizontales et verticales avec les autres organes de gestion de l'eau ;
- assurer une coopération d'une part avec les structures semblables (notamment avec les CLE qui ont en partage le même cours d'eau) et d'autre part avec les structures déconcentrées et décentralisées compétentes et les organismes de bassin à l'échelon supérieur.

3.4.1.2. Les outputs

Les produits et services développés par le CLE ne sont pas directement au profit des membres. Toutefois, il mène des actions d'information et de sensibilisation des membres sur les politiques et autres textes élaborés par l'Etat en matière d'eau, d'environnement et de développement rural. En 2013, les actions programmées ont été exécutées avec un taux de réalisation global estimé à 75%.

3.4.1.3. Les inputs

La mission du CLE est exécutée par la combinaison de facteurs tels que le personnel, les équipements, des infrastructures, des ressources financières et les ressources naturelles.

Le CLE ne dispose pas de personnel recruté et payé ni d'équipements et d'infrastructures. Il s'appuie sur le personnel technique des structures membres pour la mise en œuvre des activités.

Les ressources financières sont de deux ordres :

- Les ressources propres sont les cotisations des acteurs de l'eau, les subventions, legs et dons, les contributions souscrites et libérées, les prêts contractés auprès des institutions financières et les intérêts générés par les dépôts bancaires ;
- Les appuis financiers des PTF dans le cadre de l'exécution des projets et programmes.

3.4.1.4. L'environnement général

L'environnement général est marquée par une forte croissance démographique d'où une pression importante sur les terres. Certaines données naturelles sont défavorables (pays enclavé, sols pauvres...), les techniques de productions agricoles peu performantes, faible niveau de formation technique et d'équipement des usagers, insuffisance de maîtrise d'eau dans la production.

3.4.1.5. L'environnement spécifique

L'environnement spécifique est marqué par le phénomène des nouveaux acteurs (NA) que sont les salariés, les commerçants, les élites urbaines, les hommes politiques disposant des moyens financiers. La grande majorité (84 %) de ces NA dispose d'exploitations agricoles dont la superficie minimum est de 20 ha. Environ 60 % des exploitants sont situés entre 0 et 50 mètres du lit et la norme n'est respectée que par 38 %.¹

Le cadre physique notamment les facteurs pédoclimatiques est un véritable potentiel pour l'activité agricole. Sa végétation abondante, encourage l'élevage et son relief offre des paysages

¹ Compte rendu de session ordinaire du CLE Kou, 28 mars 2013, 17 P, P 8.

fascinants, objets d'attractions de nombreux touristes. Sa situation géographique est également un atout pour les activités commerciales.

Les activités industrielles sont importantes, elles couvrent les domaines de l'agro-alimentaire, de l'industrie textile, de la mécanique et de la métallurgie, de la chimie et ses dérivés, et de l'industrie du papier et emballage. Les industries les plus importantes sont principalement alimentées par les eaux souterraines à partir de forages privés. L'urbanisation avec le développement des infrastructures à l'intérieur du sous-bassin n'est pas sans conséquence sur les ressources naturelles (puits, canaux d'assainissement etc.).

3.4.1.6. *Les caractéristiques organisationnelles*

L'approche organisationnelle est une planification des actions à mener pour la préservation de la ressource en eau par les membres de la CPAS dans le cadre d'un BP. Ce plan d'action est consolidé et adopté en assemblée générale. Il est ensuite soumis aux partenaires techniques pour financement. Les projets issus des plans d'actions financés par les PTF sont mis en œuvre par la CPAS sous la supervision du bureau du CLE. Chaque projet bénéficie d'outils de suivi-évaluation élaborés en collaboration avec les PTF.

3.4.2. *Appréciation des composants externes*

Six critères d'appréciation que sont la légitimité, la continuité/viabilité/durabilité, la flexibilité, la capacité/aptitude, l'efficacité et l'efficience ont été appliqués aux composants externes du CLE (Tableau III):

Tableau III : Appréciation des composants externes du CLE Kou

Composants externes	Légitimité	Continuité/ durabilité/ viabilité	Flexibilité	Capacité/ aptitude	Efficacité	Efficience	Score /18
La mission	xxx	xxx	xx	xx	xx	x	13
Les outputs	xxx	xx	xxx	xx	x	x	12
Les inputs	x	x	xx	xx	x	x	8
L'environnement général	xxx	xx	xxx	xx	xx	xx	14
L'environnement spécifique	xx	xx	xxx	xxx	xx	xx	14
Score/15	12	10	13	11	8	7	

NB : X = faiblement; XX = moyennement ; XXX = fortement

La flexibilité et la légitimité des composants externes du CLE Kou sont les points forts contrairement à l'efficacité et l'efficience de ceux-ci.

Individuellement appréciés, les composants externes (Figure 7) du CLE Kou se comportent différemment.

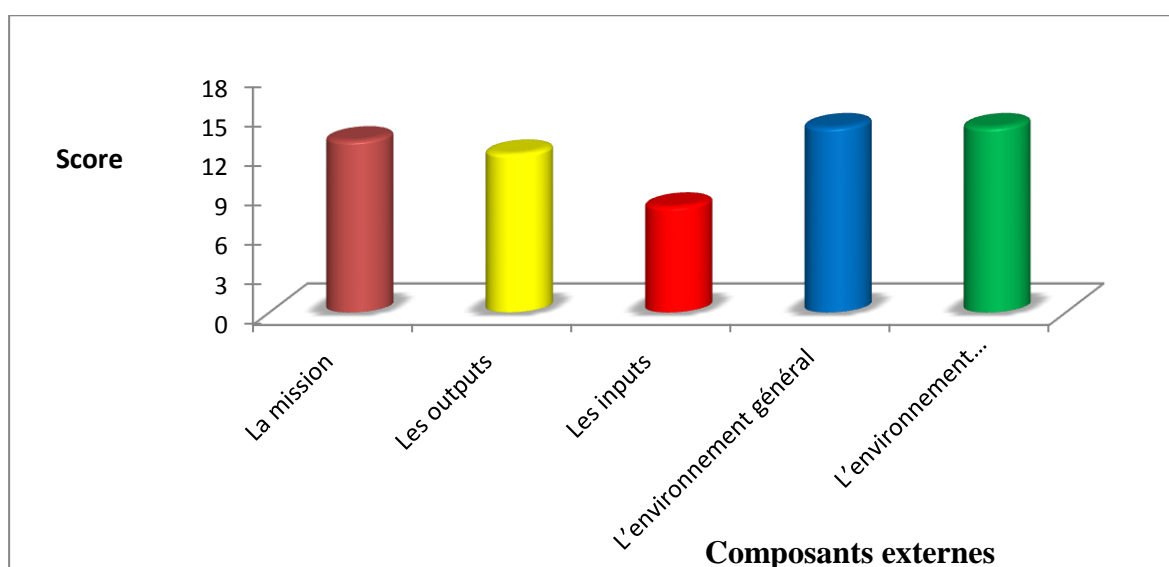


Figure 7: Appréciation individuelle des composants externes

La légitimité, la flexibilité et l'aptitude sont les composants externes forts du CLE (Figure 8).

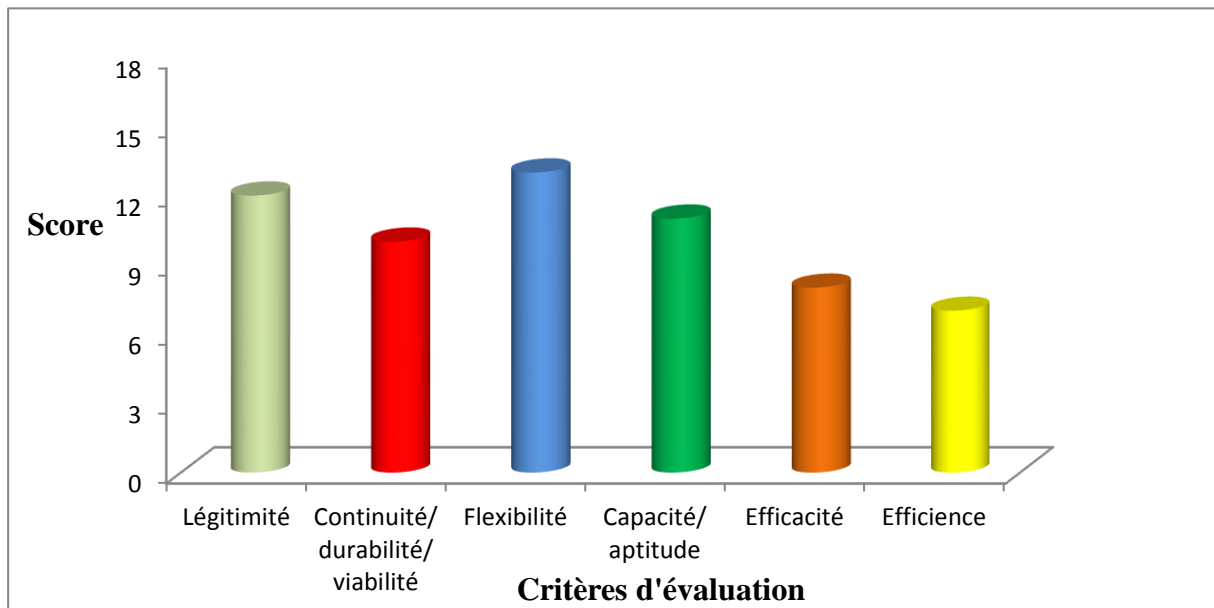


Figure 8 : Appréciation globale des composants externes

3.4.3. Analyse des composants internes

3.4.3.1. La stratégie

La stratégie d'une organisation est un plan d'action à long terme pour réaliser les objectifs avec les moyens disponibles.

Le CLE s'appuie sur des projets et programmes soutenus par ses partenaires pour atteindre les objectifs fixés annuellement. Les activités découlent du Budget Programme. La mise en œuvre des activités est assurée par la CPAS. Le bilan des activités et les programmes sont faits au cours des sessions. Le CLE a élaboré un manuel des procédures administratives, financières et comptables qui s'inspire de celui de l'administration générale et s'adapte au contexte socioéconomique du bassin. Toutefois, les actions globales sont régies par le document de règlement intérieur.

3.4.3.2. La structure

La structure est la division formelle et informelle et la coordination des activités et des responsabilités. La structuration actuelle du CLE Kou s'appuie sur les organes tels que l'AG, le BE et la CPAS (Figure 9).

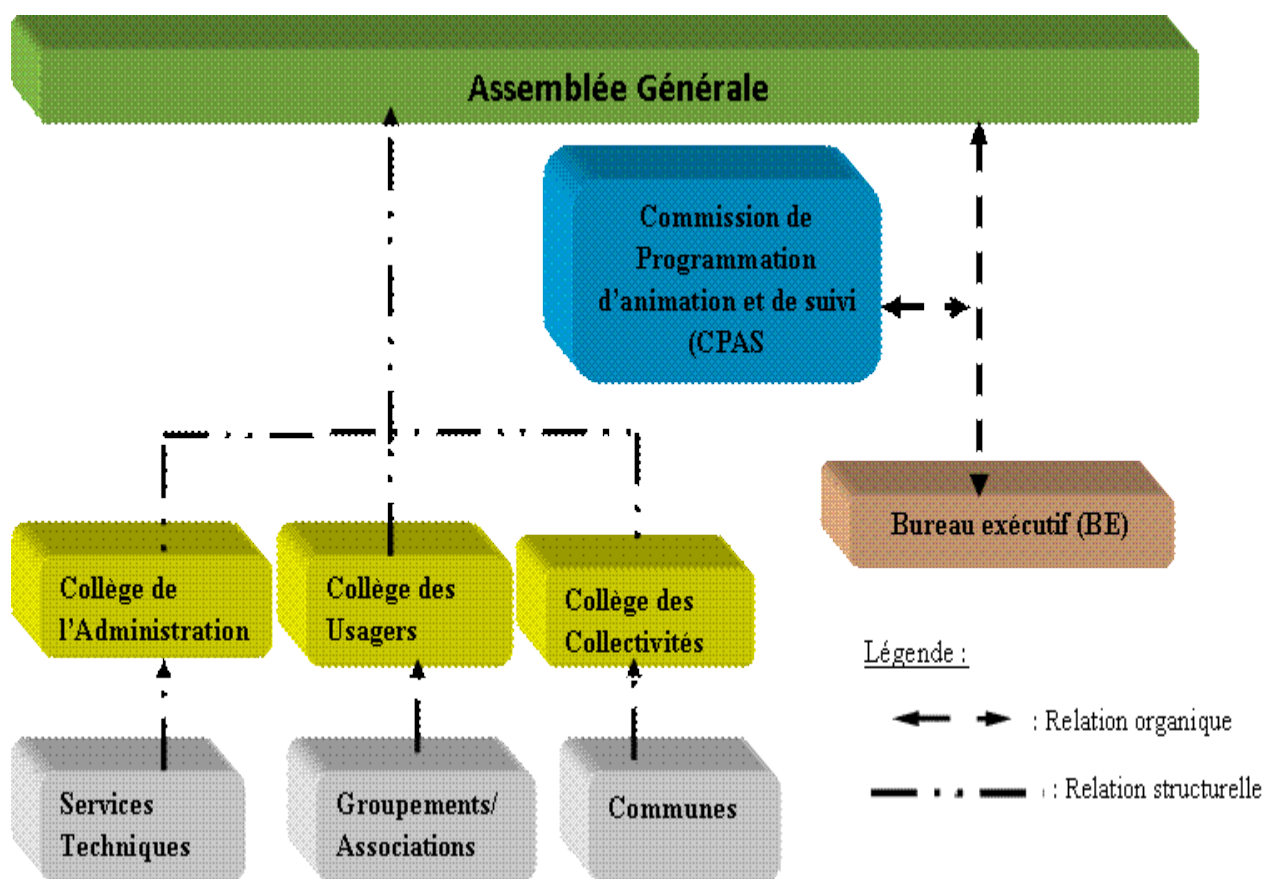


Figure 9 : Organigramme du CLE Kou

3.4.3.3. *Les systèmes*

Les flux et les procédures internes concernant la communication et les prises de décision qui guident le fonctionnement au quotidien sont les systèmes.

Le système d'évaluation est basé sur l'expertise extérieure commanditée le plus souvent par les PTF sur une courte période pour s'assurer de la meilleure utilisation des ressources allouées et celle interne. Les évaluations ont trait à la pertinence d'un projet et ses impacts sur le public cible. Il n'existe pas de mesure de récompense directe et de reconnaissance des mérites des acteurs impliqués.

3.4.3.4. *Le membre ou personnel*

Toutes les activités, règles et prescriptions relatives à la motivation du personnel et le développement de ses capacités sont décrits dans le composant membre ou personnel. Le membre du CLE Kou est l'organisation de la société civile, la commune et le service technique déconcentré de l'Etat au niveau du bassin dont l'activité intègre l'eau. Chaque groupe d'acteurs appartient à un collège précis et représente celui-ci au sein des instances de décisions. Il adhère

aux idéaux et principes du CLE, se soumet au règlement intérieur, s'acquitte de ses cotisations au cas échéant. Il participe à la vie active du CLE.

3.4.3.5. *Le style de management*

Il s'agit des différentes caractérisations du comportement de la direction sur l'utilisation et la répartition du temps, de même que la définition et la mise en œuvre des priorités.

Les procédures et les règles internes régissent le management du CLE Kou. Ces procédures sont orientées par le statut du CLE. Les décisions sont prises au niveau de l'instance suprême qui est l'AG (Figure 9). L'information, aisément diffusée au sein du CLE est favorisée par les Technologies de l'information et de la communication (TIC). Les membres du bureau exécutif sont accessibles à tous par le biais du siège social de la structure qu'il représente.

3.4.4. *Appréciation des composants internes*

A travers l'efficacité, l'efficacé, la viabilité et la flexibilité, les composants internes du CLE Kou ont été appréciés (Tableau IV).

Tableau IV: Appréciation des composants internes du CLE Kou

Composants internes	Continuité /durabilité /viabilité	Flexibilité	Effcience	Efficacité	Score/12
La stratégie	xx	xxx	x	x	7
La structure	xx	xxx	x	x	9
Les systèmes	xx	xxx	x	x	7
Le membre	xx	xx	x	x	6
Le style de management	xx	xxx	xx	xx	9
Score/15	10	14	6	6	

NB : x = faiblement, xx = moyennement, xxx = fortement

La flexibilité et de la viabilité sont importantes contrairement à l'efficacité et à l'effcience.

La structure, la stratégie, le personnel ou membre et le système de management donnent des indications sur les choix internes du CLE (Figure 10).

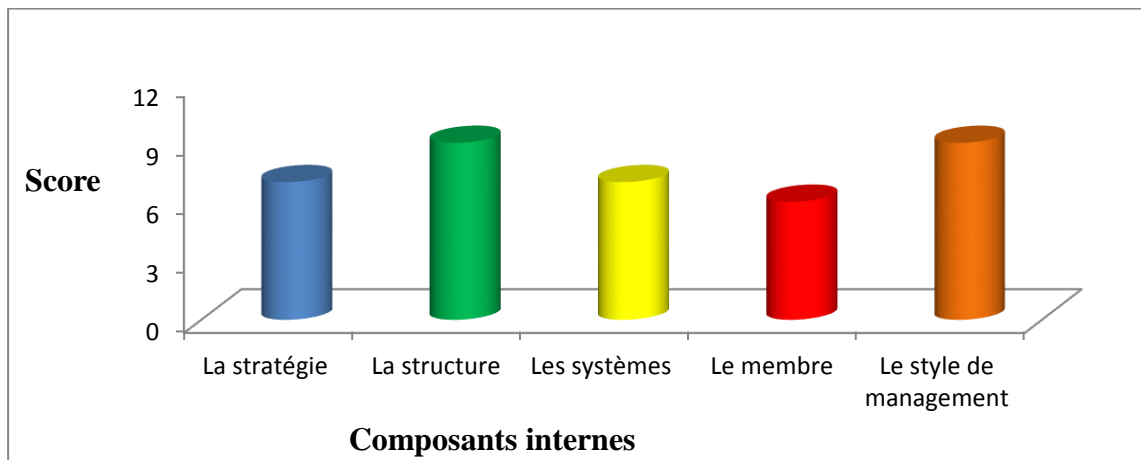


Figure 10 : Appréciation de chacun des composants internes

Globalement analysés, les composants internes (Figure 11) montrent des caractéristiques différentes.

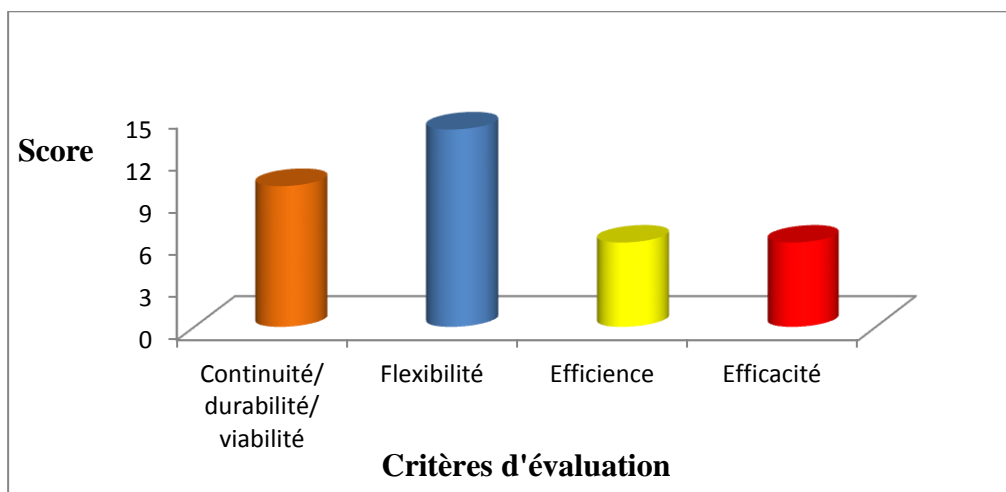


Figure 11 : Appréciation global des composants internes

Conclusion partielle

L'environnement spécifique du CLE Kou favorable aux activités de production agrosylvopastorale dénote de la présence de beaucoup d'acteurs dans le bassin. La structuration, l'organisation et le mode de fonctionnement adoptés partent du principe de regroupement par collège d'acteurs. Les composants internes et externes sont flexibles et s'inscrivent dans la continuité.

3.5. Les transformations induites au niveau du sous bassin versant Kou

Trois aspects majeurs ont été appréhendés au cours des enquêtes auprès des usagers du bassin en matière de transformations induites par les actions du CLE (Figure 13) ; (Figure 14) et (Tableau V). Il s'agit des actions de protection et de restauration des berges dégradées, des actions de lutttes contre l'ensablement du cours d'eau et des initiatives de d'amélioration des pratiques agricoles.

3.5.1. La protection et restauration des berges dégradées

Les berges du Kou sont fortement dégradées. Le nombre de sources naturelles diminue progressivement et la rivière est menacé de disparition au regard de la dégradation prononcé des berges (Figure 12). En plus des agressivités pluviométriques de ces dernières années et des conditions biophysiques, les modes d'exploitation des ressources naturelles l'exposent davantage au phénomène de dégradation.

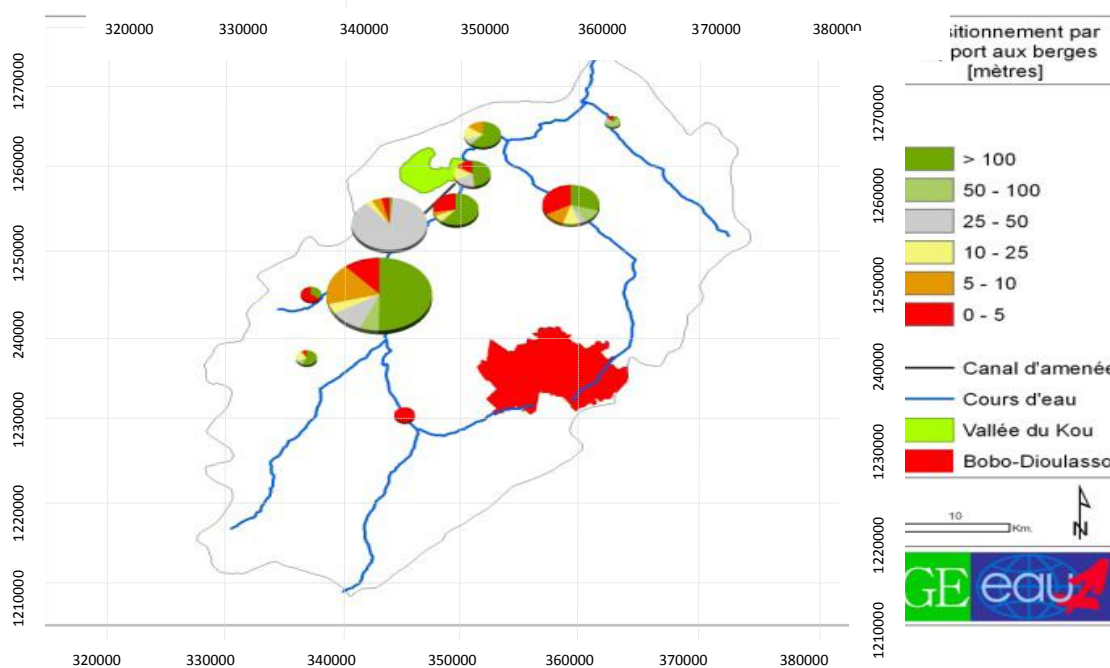


Figure 12: Positionnement des parcelles par rapport aux berges.

Source : Wellens et *al.* (2009)

Les actions de protection, de colmatage et de restauration des berges et rives du cours d'eau ont une place importante dans les plans d'actions mis en œuvre par le CLE. Les usagers de l'eau du bassin trouvent que ces actions doivent être renforcées (Figure 13).

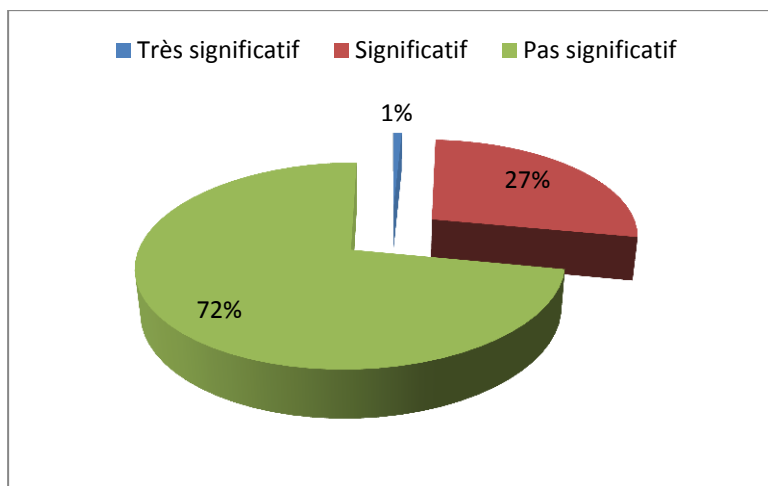


Figure 13: Appréciation des actions de protection des berges et rives par les usagers

3.5.2. L'ensablement ou comblement du cours d'eau

Zone de production, le bassin du Kou présente des parties dénudées en amont vers le village de Darsalamy. Ce phénomène est la résultante des actions anthropiques sur le couvert végétal. L'érosion et l'ensablement sont une réalité dévastatrice dans le bassin.

Les actions développées par le CLE Kou contre l'ensablement du cours d'eau ne sont pas significatifs pour les usagers enquêtés dans les 9 villages riverains du Kou (Figure 14).

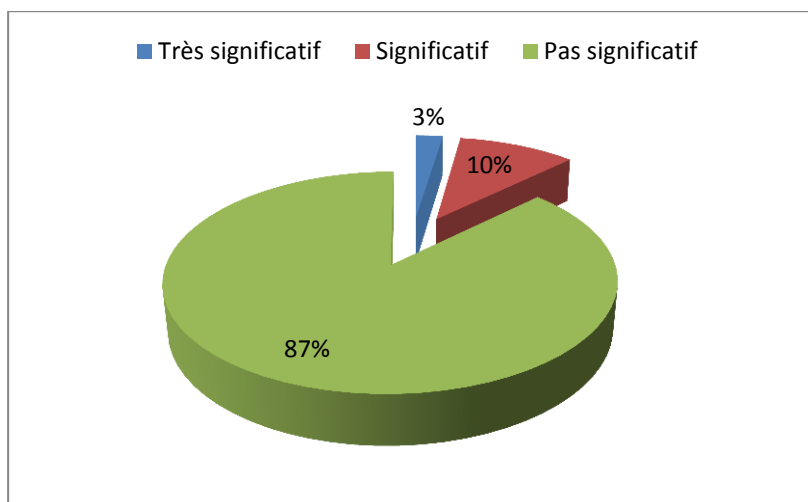


Figure 14: Appréciation des actions contre l'ensablement par les usagers

3.5.3. Les pratiques agricoles et d'élevage des usagers

Les activités de production agricoles et d'élevage sont importantes dans le bassin. Les usagers bénéficient d'actions de sensibilisation et de formation de la part des services techniques déconcentrés et des projets et programmes. Dans les villages enquêtés les actions ont un effet pas trop significatif sur les pratiques agricoles et d'élevage (Tableau V).

Tableau V: Appréciation des pratiques agricoles et d'élevage par les usagers

		Village								Total	Pourcentage	
		Darsalamy	Dindéresso	Nasso	Sossogona	Matourkou	Kokorowé	Koumi	Diaradoukou			Sandimisso
Pratiques agricoles	Significatif	7	3	2	4	12	2	3	5	5	43	34%
	Non significatif	7	5	19	6	21	17	6	1	3	85	66%
	Total	14	8	21	10	33	19	9	6	8	128	100%
Elevage	Significatif	4	4	1	3	2	1	0	0	2	17	13%
	Non significatif	10	4	20	7	31	18	9	6	6	111	87%
	Total	14	8	21	10	33	19	9	6	8	128	100%

3.5.4. Les actions globales du CLE dans le bassin

De façon générale, moins de la moitié des usagers enquêtés apprécient d'une manière satisfaisante les actions de valorisation des ressources en eau du CLE Kou dans le bassin (Figure 15).

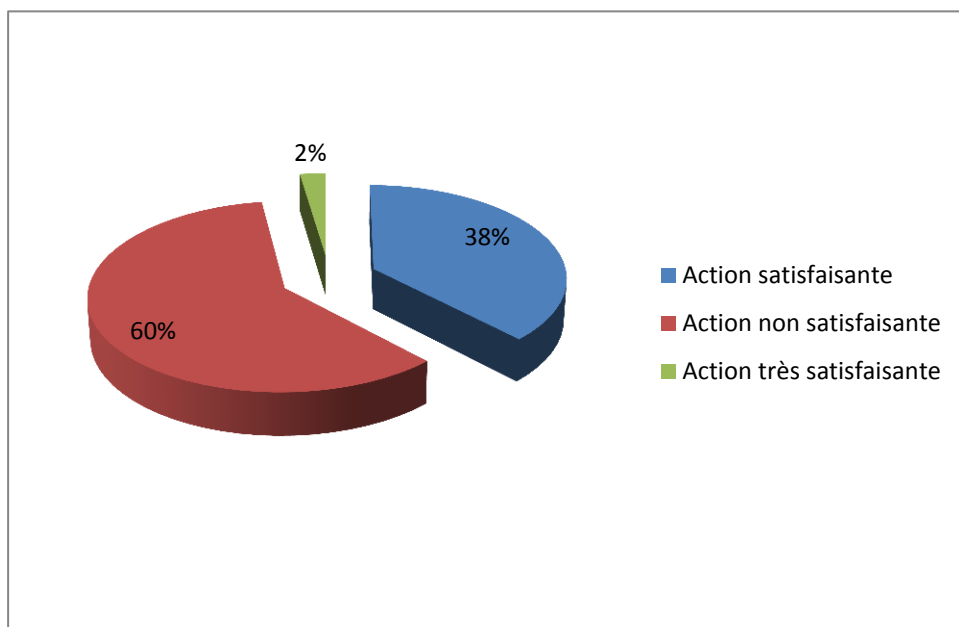


Figure 15: Appréciation de l'action globale du CLE par les usagers

4.1. Des mécanismes et outils de mise en place des CLE

4.1.1. De l'initiation du CLE

Dans la majorité des cas, les CLE au Burkina Faso ont été mis en place sous l'impulsion de PTF dans le cadre de projets et programmes de développement. Les promoteurs sont ces PTF et les ONG œuvrant dans le secteur de l'eau. Sur le terrain, les CLE sont très souvent non ancrées dans les réalités socioéconomiques de leur espace de compétence. En effet, l'initiation du projet de CLE, partant des acteurs de développement ou des services étatiques apparaît comme une imposition faite aux usagers à la base et semble s'opposer au principe de participation. Elle n'apparaît pas comme l'émanation de la volonté des usagers du bassin versant. La situation inverse, qui donne la part belle aux usagers de faire le diagnostic de leur bassin afin d'en ressortir les enjeux, les défis et d'y proposer des actions concrètes adaptées, permet la prise en compte et la mobilisation des usagers. « Le CLE est l'aboutissement d'une mobilisation communautaire conduisant à une identification de problématiques, suivi d'une planification d'actions par les communautés, axées sur des domaines thématiques à la fois stratégiques et très sensibles pour la mise en œuvre de la GIRE au niveau local (Tapsoba et Savadogo, 2009). La participation effective des usagers permet la mise en place d'un CLE viable. En effet, les pressions anthropiques et leurs impacts sur les ressources et les milieux sont d'abord perçus au niveau local. Les mesures adéquates pour les corriger ou les atténuer sont souvent plus efficaces à ce niveau (Sophie et Thierry, 2009).

Toutefois, il paraît nécessaire dans ce cas, que ce CLE dispose d'outils de gestion et de ressources humaines adéquats pour assurer les missions qui sont les siennes.

Le promoteur de CLE a un rôle capital dans la réussite de la mise en place d'un CLE.

4.1.2. De la méthodologie de mise en place du CLE

La méthodologie proposée pour la mise en place des CLE est indicative² et ne saurait s'imposer comme une panacée. Elle est la traduction de la volonté des services centraux en termes d'outils didactiques pour baliser l'ensemble des actions et des acteurs dans la mise en place de telles structures. Cette flexibilité dans le processus fait que d'un CLE à l'autre, on assiste à des adaptations spécifiques aux structures recrutées pour la mise en place. C'est le constat fait dans la mise en place de 10 CLE dans les espaces de compétence des agences de l'eau du Mouhoun et

² Les Comités Locaux de l'Eau, maillons de base du cadre institutionnel de Gestion Intégrée des Ressources en Eau au Burkina Faso, 56p ; p10

des Cascades. La maîtrise d'œuvre sociale (MOS) recrutée pour la mise en place de ces CLE a jugé nécessaire d'insérer la prise des textes comme une séance mobilisant l'ensemble des acteurs dans le processus de mise en place des CLE avec des incidences financières pour le promoteur et la rallonge du temps de mise en place de la structure.

L'étape du diagnostic conjoint (DC) qui permet d'avoir une photographie du bassin en termes de potentiels, d'enjeu ; de défis et de proposer des actions adaptées pour la résolution des problèmes est souvent biaisée. Les problèmes évoqués dans les documents de diagnostic produits sont standards, dénotant d'un certain laxisme de la part des MOS. Les DC ne sont pas le reflet de la réalité terrain. Cette étape se résume souvent à une revue documentaire non actualisée. Or, avant de considérer toute intervention relative à la gestion de l'eau par bassin versant, on commence habituellement par établir un diagnostic de l'état des bassins et, pour ce faire, il faut posséder toute l'information nécessaire à la prise de décision. Les décideurs doivent pouvoir disposer d'informations fiables et complètes.

4.2. De l'analyse institutionnelle du CLE Kou

4.2.1. De l'environnement institutionnel

Un nombre important de structures organisées baignent dans l'environnement institutionnel du CLE (Figure 6). Pour la plupart, elles ont une représentation au sein du CLE. Cet environnement est profitable au CLE au point de vue des ressources humaines qu'il permet de mobiliser pour la réalisation de sa mission et du partage d'expériences qu'il favorise.

4.2.2. Des facteurs environnementaux

Une organisation n'est pas isolée, elle est activement en relation avec l'environnement sociétal dans lequel elle réside. Le CLE Kou est instance locale chargée de la gestion des ressources en eau du Bassin du Kou. A ce titre ; il est dans un environnement géographique approprié pour la conduite des activités. Le climat ; la pluviosité et les sols attirent de nouveaux acteurs agricoles. L'afflux de ces acteurs exerce un impact grandissant sur les terres, les forêts et les ressources en eau. Ce qui explique les pressions sur les berges des cours d'eau et par conséquent leur dégradation. Le bassin du Kou regorge d'importantes ressources en eau sur lesquelles les politiques de développement durable des ressources naturelles prônent une protection et préservation pour les générations futures.

4.2.3. Des relations avec les partenaires

Les opportunités de collaboration peuvent exister entre le CLE Kou et les structures ci-après

Les projets et programmes de développement

Les activités planifiées par le CLE s'inscrivent dans la logique du développement durable du bassin versant. Les projets et programmes de développement y mènent des activités similaires ou complémentaires. Ces projets et programmes peuvent s'appuyer sur des structures organisées telles que les CLE qui connaissent mieux le terrain pour mettre en œuvre leurs activités dans l'optique d'obtenir des résultats. Le bénéfice est double pour le CLE puisqu'il permet le gain financier et l'atteinte des objectifs de protection et de restauration des ressources en eau du bassin.

La Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Mouhoun ;

L'agence de l'eau du Mouhoun est un groupement d'intérêt public dont la mission est de valoriser les ressources en eau du bassin. A travers sa direction générale, elle mobilise les financements au profit des maîtres d'ouvrages (communes) et des CLE. Au titre de l'année 2014, la DGAEM a pu financer les activités du CLE Kou au travers d'un protocole d'accord d'environ 32 000 000 FCFA. Aussi, le CLE peuvent –ils bénéficier de l'accompagnement technique en termes renforcement des capacités et de formation. Les relations avec cette structure qui reste un organe de l'agence de l'eau se doivent d'être entretenues par des contacts permanents et de liens organiques mieux définis.

Les organisations de producteurs/usagers du bassin

Les différentes formes de regroupement des usagers de l'eau au niveau du bassin, constituent une main d'œuvre à la portée du CLE. Il peut s'appuyer sur cette main d'œuvre pour les actions d'envergures telles que les campagnes de reboisement, le curage manuel du cours d'eau, la réalisation d'ouvrages antiérosifs...

Le CLE est un cadre de concertation, de coordination et de cohésion de l'ensemble des structures qui le composent. Il peut par cet important canal véhiculer les messages d'information et de sensibilisation à l'endroit des usagers à la base pour le changement de comportement en matière d'utilisation et de gestion durable des ressources en eau.

Les institutions financières

Les ressources financières du CLE proviennent des activités qu'il entreprend dans le cadre de ces attributions, des contributions de ses membres, des dons et legs ainsi que des subventions. Ces ressources peuvent être déposées dans les institutions financières afin d'obtenir des prêts

nécessaires à la réalisation d'activités génératrices de revenus. Les intérêts de ces ressources placées dans les institutions financières peuvent contribuer au financement des activités du CLE. Au cours des relations, il peut aussi subvenir une certaine concurrence ou menace avec :

Les projets et programmes de développement

Selon le domaine d'action des projets et programmes (agriculture, élevage, mine...), l'accent peut être mis sur l'intensification, l'obtention de résultats quantitatifs au détriment de la protection de l'environnement. Cela peut favoriser le développement d'initiatives qui tendent à nuire à la ressource en eau. Il peut s'agir notamment d'utilisation de substance et d'engrais chimique et de technologies obsolètes. Les efforts du CLE dans la restauration et la protection des ressources en eau peuvent être annihilés.

Les Organisations de producteurs/usagers du bassin

Les usagers du bassin mènent des activités de production (agriculture, élevage, eau potable, environnement...). Les technologies et les modes d'exploitation sont très souvent inadaptées (transhumance, produits chimiques, rejets de polluant...). Ces pratiques sont nuisibles pour la qualité des ressources en eau que le CLE se doit de préserver.

Avec l'expansion de la zone urbaine et l'afflux de nouveaux acteurs, les terres se raréfient et les bandes de servitude sont occupées (Figure 12). Un inventaire des occupants des berges effectué en décembre 2013 a permis de dénombrer 581³ exploitants agricoles dans neuf (9) localités le long du Kou. Ces activités agro-sylvo-pastorales certes contribuent à la production mais engendrent des conflits entre usagers et menacent le cours d'eau en terme d'ensablement et de pollution. Les actions de protection des berges et de délimitation de la bande de servitude par le CLE sont difficiles à mettre en œuvre dans ces conditions. Cette situation constitue une menace pour la mise en œuvre des activités du CLE.

4.3. De l'analyse organisationnelle du CLE Kou

La mission et les outputs sont moyennement appréciés (Figure 7). Bien que conscients de la justesse et de la nécessité de la mission, les usagers ne voient pas apparaître réellement ce pourquoi la structure a vu le jour. La mission est la ligne directrice de l'ensemble des actions à mettre en œuvre. Celle du CLE Kou, s'inscrit dans une volonté nationale de gestion intégrée des ressources en eau. En fonction de celle-ci, sont développées des initiatives pour mobiliser les ressources et surtout offrir des produits et services aux usagers de l'eau du bassin. En dépit des

³ Rapport de l'inventaire des occupants des berges de la rivière Kou et l'estimation des besoins en eau des usagers agricoles ; décembre 2013 ; 30P ; P 10

moyens matériels, financiers et humains insuffisants, le CLE Kou est parvenu à réaliser des actions de sensibilisation des exploitants aux bonnes pratiques de conservation et de protection des sols , de reboisement, de matérialiser la bande de servitude, de curage du Kou, de colmatage des brèches , de consolidation et de protection des berges. Pour consolider ces acquis, des comités de protection de berges ont été mis en place dans deux villages.

Ces actions sont encore insatisfaisantes (Figure 15) au vu de la grandeur de la tâche restante pour une véritable préservation et gestion des ressources en eau. Car des conflits d'usages surviennent toujours et pour les différents groupes d'usagers de la ressource « l'enjeu est de garantir qu'un volume suffisant d'eau demeure disponible pour leurs activités » (Affeltranger et Lasserre, 2004). La faible appréciation des inputs ou intrants du CLE Kou (Figure 7) constitués des ressources disponibles (le personnel, les équipements, les infrastructures, les ressources financières et les ressources naturelles) se traduit par le poids de la composition en collègue d'acteurs ; la mobilité des représentants du collège de l'administration (les affectations) ; la qualité et l'instabilité des représentants des structures ; la faiblesse de mobilisation des cotisations des membres, la forte dépendance des ressources extérieures... L'insuffisance de discipline des certains usagers le long des canaux d'amenée (siphonage) impacte sur la mobilisation des cotisations. Il en est de même de l'invisibilité des actions entreprises due à la dispersion des activités dans le bassin. La faiblesse des inputs joue négativement sur les produits et services que la structure développe.

Sous l'influence de l'environnement général, le CLE Kou interagit fortement sur son l'environnement spécifique. Les actions menées contribuent à l'atteinte des objectifs mais n'arrivent toujours pas à infléchir globalement les dégradations causées à la nature, les mauvaises pratiques agro-sylvo-pastorales et leurs conséquences sur les ressources en eau. Or les répercussions de ces mesures en termes d'impacts économiques dépassent le niveau local (Sophie et Thierry, 2009).

4.3.1. De l'appréciation globale des composants externes

L'existence du CLE dans le bassin du Kou s'inscrit dans une certaine légitimité. En effet, il lui est reconnu à tous les niveaux d'assurer ses activités de valorisation des ressources en eau du sous bassin. Le CLE est un moyen de lobbying. Sa légitimité lui permet d'entretenir des relations avec les autres structures de son environnement et lui confère un pouvoir de gouvernance.

La flexibilité est une force des composants externes (Figure 8). Elle permet de s'adapter à un environnement spécifique et général changeant par l'intégration de nouvelles valeurs. Les questions de gestion durable des ressources naturelles sont au cœur des initiatives du CLE.

La continuité/durabilité/viabilité des activités du CLE Kou est moyenne car elle est affaiblie par les ressources humaines, financières et matérielles. Les activités mises en œuvre permettent la préservation du cadre de production et de vie des membres. Elles sont adaptées aux à la vision à long terme du CLE. Toutefois, pour assurer la viabilité du CLE, une autonomie dans le financement de ses actions doit être l'idéale recherchée. Et cela, s'inscrit dans la logique de politique en matière de gestion de l'eau. Au vu de la faculté adaptative du CLE, à travers sa bonne flexibilité, il pourrait développer d'autres initiatives pour l'atteinte de cette autonomie.

Pouvant mobiliser les ressources humaines des structures qui la composent pour la mise en œuvre de ses activités, le CLE Kou a la capacité/aptitude à assumer les responsabilités qui lui incombent. Il peut de ce fait accroître ses performances dans l'identification et la mise en œuvre d'activités au bénéfice de ses membres. Bien que cette capacité/aptitude combine aussi bien la mission, les faibles ressources disponibles, les produits et services offerts pour l'intérêt premier des membres, elle est une force pour le CLE.

Conscients des responsabilités qui sont les leurs, dans la gestion des ressources en eau et de leur préservation pour les générations futures, les usagers du bassin se sont organisés en CLE. L'efficacité et l'efficience sont des aspects à améliorer au niveau du CLE Kou. En fonction des moyens mobilisés, le CLE conduit des activités programmées. Il y a des possibilités de mobilisation d'avantage de moyens. Le CLE Kou doit saisir cette opportunité avec l'ensemble des acteurs existant dans le bassin dans le cadre légal de l'application des textes juridiques. Il s'agit de la taxe parafiscale sur la contribution financière en matière d'eau (CFE).

4.3.2. De l'analyse des composants internes

La stratégie développée par le CLE est basée sur un plan d'action annuel conduit par une commission spécialisée (CPAS). Les appels à projet sont souvent utilisés pour traduire des activités du plan d'action en projet. La nature technique des actions de préservation des eaux et la composition collégiale favorisent cette démarche, qui permet au CLE de fonctionner. Toutefois, cette structure à besoin doit être renforcée par des ressources humaines compétentes en planification, en élaboration et gestion de projet.

La structure est forte, l'organigramme du CLE (Figure 6) obéit à la logique des organisations avec comme centre de décision une AG qui délègue ses pouvoirs à un BE. Une commission spécialisée met en œuvre les actions de son essor et rend compte à l'AG. Dans cette structuration, l'administration provinciale occupe les premiers rangs et use de ses pouvoirs pour

faire appliquer un certain nombre de décision. Les collectivités territoriales à qui la décentralisation a accordé le transfert des ressources naturelles jouent un rôle secondaire.

Le système d'évaluation mis en œuvre est un ensemble d'outils de suivi et d'évaluation. Ces outils sont appliqués pour mesurer les impacts ou les effets des activités réalisées dans le cadre de financement acquis auprès de partenaires. Pour la motivation des personnes impliquées, il n'existe pas de système de motivation.

Le membre du CLE doit participer aux rencontres, aux activités, en bref à la vie CLE. Il doit satisfaire à ses devoirs et obligations mais aussi, faire valoir ses droits. L'insuffisance de ressources du CLE Kou est en grande partie due au fait que les membres n'arrivent pas à satisfaire à leur obligation de cotisation. Cela pourrait s'expliquer par l'insuffisance de connaissance sur les activités du CLE, l'insuffisance d'implication des usagers aux prises de décision et les critères de cotisation non satisfaisants.

Le style de management développé est fortement influencé par les acteurs de l'administration. Il n'est pas directif. Après la décision en AG de la mise en œuvre d'une activité, la CPAS se charge de rendre celle-ci effective et rend compte.

4.3.3. De l'appréciation globale des composants internes

Les différents choix opérés par le CLE Kou sont les éléments qui lui permettent de se faire une place dans son environnement spécifique et de se faire valoir dans l'environnement général. Ces choix internes marquent la volonté et l'aptitude du CLE à planifier, exécuter, suivre et évaluer l'ensemble des actions de sa programmation. Ces éléments lui permettent d'exister et d'évoluer dans cet environnement à caractère changeant. Dans sa démarche globale, Le CLE Kou reste assez flexible (Figure 11). Les fondements de sa création sont justes ce qui permet la durabilité, la continuité et la viabilité de ses actions.

4.4. Des transformations induites au niveau du sous bassin versant Kou

La caractérisation des transformations induites par les actions du CLE Kou sur son espace de compétence s'appuie sur leur appréciation par les usagers bénéficiaires.

Les actions de lutte contre l'ensablement et le comblement du cours d'eau, ne sont pas suffisamment perçues par les usagers (Figure 14). Les efforts de curage sont souvent inhibés par les activités anthropiques en amont, car le bassin versant est multidimensionnel c'est-à-dire organisé par des échanges et des flux de matière et d'énergie longitudinaux (amont/aval) (Prévil, et *al.*, 2004). Il est aussi dynamique, en continuel ajustement par rapport aux modifications de

l'état des facteurs de dominance dans le temps. Les usagers ne se sentent pas directement responsables de l'ensablement, ils ne perçoivent pas les effets des pratiques agricoles et d'élevage. Pour eux, occuper les bandes de servitudes à des fins de production est une solution au manque de terres ou à la dégradation de celles-ci (Figure 12). En effet en 2009, suite à un recensement, les exploitants agricoles de la bande de servitudes avaient été déguerpis (Wellens et *al.*, 2009), mais un retour progressif de ceux-ci a lieu sur les berges à l'intérieur de la forêt classée de Dindéresso avec la reprise des activités agricoles. Cette occupation des berges n'est pas sans conséquences sur le cours d'eau et ses ressources car il en résulte un déboisement et une exploitation incontrôlée de son lit (Kpadonou, 2010). 57,7% des exploitations agricoles présentes dans le bassin sont situées entre 0 et 50 mètres du lit alors que les normes recommandent une distance de sécurité d'au moins 100 mètres, seulement respectés par 37,2% des occupants (Wellens et *al.* 2007). D'où le comblement du lit du cours d'eau entraînant des déviations par endroits et la baisse inquiétante du niveau de l'eau. Toutefois, les pratiques agricoles semblent s'améliorer (Tableau V) par rapport à l'élevage à cause de la mise en place de plus en plus de bonnes pratiques de gestion durable des terres.

Les activités mises en œuvre par le CLE Kou ne sont toujours pas visibles (Figure 15), d'où une forte insatisfaction des usagers quant à l'appréciation de son action globale. Ceci est dû à un déficit de communication ou d'interaction entre les membres de l'AG et les usagers à la base. Les conclusions des sessions ne parviennent pas jusqu'aux usagers.

Le CLE doit fédérer l'ensemble des actions des services techniques déconcentrés pour une synergie d'action, pour plus d'impacts et de visibilité. En effet, chaque service technique mène ses activités auprès du même public cible sans une véritable concertation et implication des autres structures.

Conclusion

Les ressources en eau sont un bien commun, un patrimoine collectif qui doit être géré avec la ferme volonté d'en préserver son intégrité à long terme. Une gestion intégrée des ressources en eau passe par la mise sur pied d'un organe de gestion articulé entre les acteurs publiques, les acteurs privés et les communautés locales, organisé en bassins versants et non selon les limites administratives. L'adoption d'une telle approche a été recommandée par la Conférence internationale sur l'eau et l'environnement qui s'est tenue à Dublin en janvier 1992. Elle a été suivie en par conférence ouest africaine sur la GIRE en 1998.

Le résultat est un nouveau « territoire de l'eau » ou bassin versant, fortement déterminé par les intérêts propres des acteurs. Sur ce bassin est mise en place une nouvelle gouvernance matérialisée par le CLE, instance tripartite composée d'élus, de services de l'Etat et de représentants des usagers. Cette gouvernance est un processus à long terme de coordination des acteurs, de groupes sociaux, des institutions, pour atteindre des buts propres discutés et définis collectivement. C'est dans un tel contexte général que le CLE Kou a été mis place en 2008 sur le bassin du Kou emprunt à des conflits d'usages dus à des mauvaises pratiques d'exploitation des potentialités hydriques et agricoles.

Notre étude avait pour objectif de contribuer à la gestion durable et équilibrée des ressources en eau au Burkina Faso à travers l'analyse de la gouvernance du sous bassin du Kou dans le but de transposer les acquis majeurs aux autres CLE. Pour ce faire, il s'est agi d'analyser les outils théoriques et les mécanismes de mise en place du CLE Kou puis d'examiner son mode de fonctionnement afin d'appréhender toute la logique d'intervention dans le processus de gestion durable des ressources en eau. Enfin il a été question de montrer les transformations induites au niveau du sous bassin versant Kou par la mise en place de son comité local de l'eau.

Les principaux résultats obtenus sont :

- les usagers du bassin du Kou, sentant la nécessité de mieux gérer les ressources en eau qui sont indispensables à leurs activités de production agricole et d'eau potable se sont regroupés et ont formé une structure de gestion (CGBK). Cette structure s'est par la suite, alignée à la réglementation en vigueur pour définir le CLE Kou. La flexibilité des mécanismes de mise en place a permis d'asseoir un CLE en phase avec son milieu.
- Le fonctionnement du CLE Kou de par sa structuration, est assuré au quotidien par la CPAS. Cette commission planifie, exécute, suit et évalue les actions. Elle soumet ses conclusions à l'AG qui décide de la conduite à tenir pour la bonne marche du CLE. Elle est fortement constituée des représentants des structures techniques en lien avec les ressources en eau et

l'environnement. Cette composition confère à la CPAS une compétence certaine dans l'accomplissement de ses tâches quoique disposant de moyens financiers insuffisants.

- Les actions du CLE permettent de réguler l'ouverture et la fermeture des vannes des périmètres aménagés, d'informer et de sensibiliser les usagers, de reboiser, de colmater des brèches des berges. Mais elles ne sont pas parvenues à endiguer l'ensablement et la dégradation des berges à cause des mauvaises pratiques des usagers et du fait de l'occupation de la bande de servitude du cours d'eau. Ainsi, malgré l'ensemble des investissements opérés dans le bassin, 87% des usagers sont insatisfaits des actions contre l'ensablement, 72% pour la restauration des berges dégradées. Environ 34% des usagers trouvent significatifs les transformations induites dans les pratiques agricoles et 13% dans l'élevage. Globalement, 38% des usagers se disent satisfaits des actions du CLE à cause d'une insuffisance de visibilité de celles-ci.

L'ensemble des hypothèses émises ont été vérifiées.

- La première hypothèse est vérifiée car l'initiative de regroupement des usagers du bassin a abouti à la création du CLE Kou qui mène des activités de concertation, de restauration et la protection des ressources en eau;
- La seconde hypothèse est vérifiée car plus de 75% des programmes d'activités annuelles de restauration et de préservation des ressources en eau du bassin sont exécutés par le Comité Local de l'Eau avec l'appui des PTF ;
- La troisième hypothèse est vérifiée car de plus en plus des bonnes pratiques de gestion durable des terres voient le jour dans le bassin. Il s'agit notamment de la réalisation de cordons pierreux, des activités protection des berges par la plantation ou la sauvegarde des plantes dans les sites éco-touristiques comme « la guinguette » ;
- Enfin l'hypothèse principale est vérifiée à travers la légitimité du pouvoir de gouvernance accordé au CLE Kou, l'implication de tous les usagers au travers de leur collège dans prise de décisions et à sa capacité d'adaptation à son environnement.

Les résultats de notre recherche interpellent les décideurs publics sur la nécessité d'asseoir des mécanismes flexibles de mise en place des CLE. Cela peut permettre aux usagers de mieux s'organiser et de décider des structures adaptées à la résolution des problèmes qui leur sont spécifiques. Aussi est-il nécessaire aux populations de s'impliquer et de s'approprier les organisations mises en place.

Comme limites à notre recherche, il y a :

- L'insuffisance de données quantifiées sur l'ensemble des activités du CLE ne permettant pas d'apprécier aisément l'effort global de celui-ci dans la gestion intégrée des ressources en eau du bassin ;
- L'absence de données et de représentation spatiale du bassin entre plusieurs années pour permettre de voir les transformations opérées dans celui-ci ;
- La méthodologie utilisée qui peut avoir été orientée selon la vision du chercheur ;

Les principales recommandations sont :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'actions d'envergures comme le Schéma d'Aménagement et de Gestion (SAGE) du Kou avec la participation effective des usagers du bassin qui va orienter toutes les actions en matière de protection des ressources en eau pour plus d'efficacité;
- L'intégration dans les plans d'actions du CLE la diffusion de bonnes pratiques en matière de GDT pour mener une lutte plus intégrée dans la préservation et la valorisation des ressources en eau ;
- Rechercher des partenariats efficaces afin de permettre au CLE de disposer de moyens financiers conséquents pour renforcer la CPAS dans la mise en œuvre des activités.

A l'instar du CLE Kou, pour un fonctionnement adéquat les autres CLE doivent :

- Mettre en place des commissions spécialisées composées de structures compétentes pour faire des propositions et faciliter la mise en œuvre des activités ;
- Faciliter la mobilisation des usagers et des ressources financières internes par la mise en place de mécanismes souples et consensuellement approuvés ;
- Asseoir un style de management participatif impliquant tous les collègues d'acteurs ;
- Développer des initiatives à travers des partenariats locaux ou étrangers pour la mobilisation de ressources financières et matérielles nécessaires à la mise en œuvre des activités.

Les perspectives de la recherche peuvent être d'entrevoir l'utilisation d'une autre approche écosystémique dans la compréhension de la gouvernance de ce bassin versant et de continuer la caractérisation des transformations induites à l'aide d'outils SIG.

Bibliographie

Affeltranger B. et Lasserre F., 2004. La gestion par bassin Versant: du principe écologique à la contrainte politique -le cas du Mékong. » *Vertigo*, En ligne.Vol 4, no 3,15 p. http://www.vertigo.uqam.ca/voJ4n03/art9voI4n03/bastien_affeltranger_Frederic_1_lasserre.htmJ. Consulté le 22 mars 2014.

Allain S., 2002, La planification participative de bassin: analyse des conditions d'émergence et des modalités d'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux, Rapport d'étude CNRS pour le groupe Inter-Bassin, 174 p.

BEDRA, 2014. Gouvernance de la formation des personnels de l'éducation au Sénégal, Dakar: UNESCO. 27 p

Belaidi N., Lewis N., Milot N. et Paquerot S., 2009. Gouvernance et environnement : quelles échelles de construction du commun ? www.erudit.org/revue/vertigo/2009/v9/n1/[Consulté le 30 Août 2014].

Charnay B.; 2008. Pour une gestion intégrée des ressources en eau sur un territoire de montagne. Le cas du bassin versant du Giffre (Haute-Savoie). Thèse de doctorat de géographie. Université de Savoie. 504p.

CLE Kou, 2013. Compte rendu de la session ordinaire du comité local de l'eau du Kou, Bobo-Dioulasso, 17 p

Diallo, M., Wellens, J., Dakouré, D. et Compaoré, N. F., 2006. Promouvoir des approches innovantes de recherche- développement en matière d'eau: l'expérience du projet Gestion de l'Eau (GEeau) dans le bassin du Kou au Burkina Faso. (Note de Capitalisation). Bobodioulasso: GEeau. Bobodioulasso, Burkina Faso, 11 p

Drabo, A., 2014. A la recherche des solutions pour sauver le bassin versant du Kou. Sidwaya, Issue 5700.

Fourneaux L., 2009. Les transformations politiques de la gestion intégrée de l'eau au Burkina Faso : perspective de l'action publique et faisabilité. Mémoire de Maîtrise en sciences de l'environnement. Université du Québec, Montréal, Canada, 118 p

Global Water Partnership, 2004. Guidance in preparing a national integrated water resources management and efficiency plan: advancing the WSSD plan of implementation , Stockholm: Global Water Partnership.

Hamdy A., 2012. La gouvernance de l'eau en Méditerranée. Économie et territoire: Développement durable, pp. 266-273.

INSD., 2008. Recensement général de la population et de l'habitat de 2006. Résultats, définitifs: Ministère de l'Economie et des Finances. Ouagadougou. Burkina Faso, 52 p

Kpadonou B. R. A., 2010. Modélisation hydro-économique pour l'analyse des systèmes de production dans un contexte de pression démographique et de gestion conflictuelle des ressources en eau du bassin de Kou au Sahel Mémoire de Master Spécialisé en Gestion Intégrée des Ressources en Eau, 2IE, Ouagadougou, Burkina Faso, 56 p

Latour B., et Le Bourhis J.-P., 1995. Donnez-moi de la bonne politique et je vous donnerai de la bonne eau... Rapport sur la mise en place des Commissions locales de l'Eau, Paris: École nationale supérieure des mines de Paris. 79 p

Le Galès P., 2006. Gouvernement et gouvernance des territoires, La Documentation Française, n° 922, mars, Paris ; pp. 5-10.

Lorenzini G., 2007. Etude du bassin d'alimentation des sources de Nasso - Etat des lieux des ressources en eaux souterraines du bassin du Kou, Département ArGEnCo. Université de Liège: Liège, Belgique, 119 p.

McGinnis M., 1999. Polycentric governance and development: Readings from the workshop in political theory and policy analysis. The University of Michigan Press, pp. 1-28.

Merrey D.J.; Meinzen-Dick R.; Mollinga P. et Karar E., 2007. Policy and institutional reform: The art of the possible. In Molden, D. (Ed), Water for food, water for life: The Comprehensive Assessment of Water Management in Agriculture, Chapter 5, Earthscan, UK , pp. 193-232..

Midekor, A. A., 2009. Cartographie des utilisations du sol et des ressources en eau et analyse des perspectives associées à l'élevage dans le bassin du Kou., Institut du Développement Rural, Burkina Faso, 85 p

Ohana B., et Ndongoh M. F. Y., 2012 : Eléments de base sur la planification stratégique. Rapport de formation. Yaoundé, Cameroun, 51p

Ouédraogo M., 2010. Etude socio-économique sur les utilisateurs agricoles des ressources en eau du Kou : Cas de la zone agricole située entre Nasso et Diaradougou. GEEau: Bobo-Dioulasso, Burkina Faso, 46 p.

Prévil C., St-Onge B. et Waaub J.-P., 2004. Aide au processus décisionnel pour la gestion par bassin versant au Québec : étude de cas et principaux enjeux. Cahiers de géographie du Québec, Septembre, pp. 209-238.

RESO, 1997. Inventaire des Ressources en eau. Problèmes et conflits liés à l'exploitation de l'eau. Rapport final; TOME II.

Reynard E., 2000. Cadre institutionnel et gestion des ressources en eau dans les Alpes: deux études de cas dans des stations touristiques valaisannes. *Swiss Political Science Review*, pp. 53-85.

Reynard E., 2000. Gestion patrimoniale et intégrée des ressources en eau dans les stations touristiques de montagne : Les cas de Crans-Montana-Aminona et Nendaz (Valais). Thèse de doctorat ès lettres, Institut de Géographie, Lausanne, Suisse, pp 17-58 (509 p)

Rey-Valette H. et Antona M., 2009. Gouvernance et gestion intégrée du littoral : l'exemple des recherches françaises , *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 9 Numéro 1 | mai 2009, mis en ligne le 07 mai 2009, consulté le 18 octobre 2014. URL : <http://vertigo.revues.org/8455> ; DOI : 10.4000/vertigo.8455

Salle, D., 2009. Environnement : la gouvernance par la responsabilité ? », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors série 6 | novembre 2009, mis en ligne le 09 novembre 2009, consulté le 18 octobre 2014. URL : <http://vertigo.revues.org/9179> ; DOI : 10.4000/vertigo.9179

Sauret, E., S., G. 2008. Contribution à la compréhension du fonctionnement hydrogéologique du système aquifère dans le bassin du Kou. Mémoire de DEA, Sciences de l'Ingénieur, Université de Liège, Belgique, 96 p

Sobel R. et Tinel B., 2009. Mobiliser les grands auteurs en sciences sociales, un point de vue épistémologique. *Revue Française de Socio-Économie*, pp. 11-15.

Sontié F., 2006. Etude des conflits autour de la ressource eau dans la région de Diarradougou et Bama (Vallée du Kou), Mémoire d'ingénieur ; Institut International d'ingénierie de l'eau et de l'environnement, 2IE, Ouagadougou, Burkina Faso, 66 p.

Sophie R. et Rieu T., 2009. Vers une gouvernance locale de l'eau en France : analyse d'une recomposition de l'action publique à partir de l'expérience du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la rivière Drôme en France. », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 9 Numéro 1 | mai 2009, mis en ligne le 07 mai 2009, consulté le 21 mars 2014. URL : <http://vertigo.revues.org/8306> ; DOI : 10.4000/vertigo.8306

Strosser P., Arama Y., Duprez C., Chemery B., et Fillatre P., 2011. Analyse de la gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant de la Tille : Note gouvernance de la Tille, France, 32 p.

Tapsoba L. et Savadogo M., 2009. Processus de mise en place du comité local de l'eau en queue de bassin versant de la Sirba. Note de capitalisation. UICN. Ouagadougou. 16 p

Traoré F., 2012. Optimisation de l'utilisation des ressources en eau du bassin du Kou pour des usages agricoles Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de Docteur en Sciences Université de Liège, Liège, Belgique, 195 p

UICN, 2013. Guide juridique de gestion des ressources en eau au Burkina Faso. Ouagadougou, 44 p

Water Governance Facility, 2014. UNDP Water Governance Facility at SIWI [En ligne] Available at: <http://www.watergovernance.org/frenchwgf> [Consulté le 17 Mai 2014].

Venot J. P. et Narayanan N., 2009. Échelle(s) commune(s) ou échelles multiples ? pour une gouvernance démocratique des ressources Vertigo, Volume 9, numéro 1, mai 2009. [En ligne] Available at: <http://vertigo.revues.org/8276> [Consulté le 30 Août 2014].

Wellens J. et Compaore N.F., 2003. Renforcement structurel de la capacité de gestion des ressources en eau pour l'agriculture dans le bassin du Kou. Rapport Technique 1. APEFEDRI/CGRI. Bobo-Dioulasso, Burkina Faso. 131 p

Wellens J. et Compaoré N.F., 2003. Renforcement de la capacité de gestion des ressources en eau dans l'agriculture moyennant des outils de suivi-évaluation - GEeau. Rapport Annuel No 1

(décembre 2001 - Novembre 2002). Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques des Hauts Bassins, Bobo-Dioulasso, Burkina Faso et K.U.Leuven, Leuven, Belgique. 123 p.

Wellens J., Diallo M., Dakouré D. et Compaoré N.F., 2007 : Renforcement structurel de la capacité de gestion des ressources en eau pour l'agriculture dans le bassin du Kou. Rapport Technique 1. APEFE-DRI/CGRI. Bobo-Dioulasso, Burkina Faso. 127 p.

Wellens J., Sawadogo M., Diallo M., Dakouré D., Compaoré F., Traoré F. et Tychon B. 2007. Recensement exhaustif des activités hydro-agricoles du Bassin du Kou. Geeau/APEFE, Bobo-Dioulasso, Burkina Faso, 9 p.

Annexes

Annexe 1: Questionnaire à l'intention de la DGRE, DGAEM et SP PAGIRE

- F.I.1. Pouvez-vous dire en quelques mots ce qu'est un comité local de l'eau ?
- F.I.2. Quelle a été votre implication dans l'élaboration des outils et textes relatifs à la mise en place des CLE au Burkina Faso?
- Guide méthodologique :.....
 - Décret :
 - Arrêté de création :.....
 - Autres (préciser) :.....
- F.I.3. Quelles observations faites vous concernant chaque étape de mise en place du comité local de l'eau ?
- Elaboration du diagnostic :.....
 - Validation du diagnostic:.....
 - Mobilisation des acteurs:.....
 - Elaboration des textes constitutifs:.....
 - Assemblée Générale:.....
 - Accompagnement:.....
- F.I.4. Quelles critiques générales faites-vous de ces outils et textes ?
- Guide méthodologique :.....
- Décret :.....
- Arrêté de création :.....
- F.I.5. Que pensez-vous du processus de mise en place du comité local de l'eau ?
- F.I.6. Quelle a été votre contribution dans le processus de mise en place du comité local de l'eau du Kou?
- F.I.7. Quels liens entretenez-vous avec le comité local de l'eau du Kou ? et Pourquoi ?
- F.I.8. Quelle est votre appréciation de la conduite ou du fonctionnement du comité local de l'eau du Kou ?.....
- F.I.9. Quels sont les facteurs qui influencent négativement le fonctionnement du comité local de l'eau du Kou ?.....
- F.I.10. Comment peut-on améliorer ce fonctionnement ?.....

Annexe 2 : Questionnaire à l'intention des membres du bureau exécutif du CLE

A. Information générales

N° de la fiche : /___/ Date de l'enquête: /___/___/ 2014

Nom de l'enquêteur :

Nom et prénom de l'enquêté

Structure représentée dans le CLE :..... /

Collège : 1 Administration /___/ 2 Collectivité /___/ 3 Usagers/___/

Poste occupé dans le bureau :.....

B. Organisation /fonctionnement du CLE

B.1. Comment s'effectue la coordination des activités ?

1-Un centre de décision /___/ 2-Par collège /___/ 3-Par commission technique /___/

B.2. Quelles sont les règles et prescriptions qui orientent la mise en œuvre des activités?

1-Manuel des procédures administratives et comptables interne /___/

2-Procédures de l'administration générale /___/ 3-Procédures d'un PTF particulier /___/

B.3. Existe –il un dispositif de suivi-évaluation ?

1-Oui /___/ 2-Non /___/ Si Oui, lequel ?.....

B.6 Quelles sont les performances réalisées par le CLE en termes de couverture de ses activités

planifiées l'année passée? 1-Moins de 50% /___/ 2-Entre 50 et 75% /___/ 3-Plus de 75% /___/

B.7. De quelles ressources financières dispose le CLE pour mener les activités ?

1-Fonds propres /___/ 2-Financement de partenaires /___/ 3-Financement public /___/

4-Autres (préciser) /___/

C. Stratégies développées par la structure pour conduire à bien ses activités

C.1. Comment appréciez-vous les éléments suivants ? 1 : Faible 2 : Moyenne 3 : Forte

	Légitimité	Continuité/ durabilité/ viabilité	Flexibilité	Capacité/ aptitude	Efficacité	Efficience
La mission						
Les outputs/ produits						
Les inputs						
L'environnement spécifique						
L'environnement général						
Les caractéristiques organisationnelles						

C.2. Quels sont les outils de planification utilisés ?

1-Tableau de bord /___/ 2-Plan de travail Annuel /___/ 3-Plan d'action /___/ 4-Autres (préciser) /___/

C.3. Comment s'effectue la mobilisation des acteurs pour la mise en œuvre des activités ?

1-Par invitation non motivée financièrement/___/ 2-Par invitation motivée financièrement/___/ 3-De façon spontanée/___/ 4-Autre (Préciser) /___/

C.4. Existe-t-il un dispositif de motivation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités ?

1-Appréciation/Notation /___/ 2-Lettre de félicitation /___/ 3-Formation ciblée /___/

4-Encouragement numéraire /___/5-Autres (préciser)/___/ 6-Aucun /___/

D. Facteurs /environnement agissant sur l'opérationnalité de la structure

D.1. Quelles sont les facteurs environnementaux positifs pour le CLE ?

1-géographiques /___/ Préciser.....

2-politiques/___/ Préciser.....

3-sociaux/___/ Préciser.....

4-culturels/___/ Préciser.....

5-économiques/___/ Préciser.....

D.2. Quelles sont les facteurs environnementaux négatifs pour le CLE ?

1-géographiques /___/ Préciser.....

2-politiques/___/ Préciser.....

3-sociaux/___/ Préciser.....

4-culturels/___/ Préciser.....

5-économiques/___/ Préciser.....

D.3. Quelles sont les incidences de l'environnement socioéconomique et culturel sur le CLE ?

E. Gestion du bassin

E.1. Comment appréciez-vous le mode de gestion ? 1 : Faible 2 : Moyenne 3 : Forte

	Continuité/ durabilité/ viabilité	Flexibilité	Efficacité	Efficienne
La stratégie				
La structure				
Les systèmes				
Le membre				
Le style de management				

E.2. Quels ont été les taux de réalisation en % des cinq dernières années ?

Année 2009 : /___/ Année 2010: /___/ Année 2011: /___/ Année 2012: /___/ Année 2013: /___/

E.3. Quels sont vos atouts / opportunités dans le cadre de la gestion du bassin?

E.4. Quelles pourraient être vos faiblesses / limites ?

E.5. Avez-vous des attentes particulières par rapport à la gestion du bassin?

F. Acteurs et leurs relations

F.1. Avec quelles organisations/structures et acteurs le CLE collabore-t-il ?

F.2. De quels types de relation s'agit-il ?

F.3. Depuis quand cette collaboration existe-t-elle ?

F.4. Comment est née cette collaboration ?

1-Relation personnelle /___/ 2-Soumission de projets /___/3-Autre. (Préciser) /___/

F.5. Quelle est l'état de cette relation ? 1-Passable /___/ 2-Bon /___/ 3-Très bon/___/

F.6. Quelles sont les difficultés survenues au cours de cette collaboration ?

F.7. Ont-elles eu une incidence sur la nature de votre collaboration ? Laquelle ?

F.8. Comment ces difficultés ont-elles été surmontées ?

F.9. Quelle est la situation de cette collaboration aujourd'hui ?

1-Passable /___/ 2-Bon /___/ 3-Très bon/___/

F.10. Êtes-vous satisfait de cette collaboration ? Dites pourquoi ?1-Oui /___/ 2-Non/___/

F.11. Cette collaboration est elle nécessaire à l'heure actuelle pour vos deux structures ?

1- oui /___/ 2- Non /___/ Dites pourquoi ?

F.12. Quelles sont les organisations et les acteurs avec qui vous collaborer le moins qu'auparavant ?

F.13. Qu'est-ce qui peut expliquer cette diminution des relations ?

F.14. Que peut-on faire pour rendre cette collaboration efficace et bénéfique pour votre structure ?

Annexe 3 : Questionnaire à l'intention des usagers

INFORMATIONS GENERALES

Nom de l'enquêteur : Date: ____/____/ 2014 N° de la fiche : /_____/

Commune.....Village.....

Nom et prénoms de l'enquêté

IG.1. Sexe: 1- Homme /____/ 2- Femme /____/

IG.2. Situation matrimoniale: 1célibataire /___/ 2Marié(e) /___/ 3-Divorcé(e) /___/ 4Veuf (ve) /___/

IG.3. Niveau de Scolarisation de l'enquêté: 1- Primaire /____/ 2- Secondaire /____/ 3- Supérieur /____/4- Alphabétisé/____/ 5- Ecole coranique/____/ 6- Non scolarisé/____/

IG.4. Secteur d'activité de l'enquêté 1- Agriculture /____/ 2- Elevage /____/ 3- Eau potable /____/ 4- Industrie /____/ 5- Autres/____/ Préciser :.....

100. IMPLICATION DANS LES ACTIVITES DU COMITE LOCAL DE L'EAU

101. Êtes-vous membre d'une organisation ? 1 Oui /___/ 2 Non /___/ Si Oui, laquelle ?

102. Quelle est votre poste au sein de l'organisation ?

1- Président /___/ 2- Vice président /___/ 3- Secrétaire général /___/ 4- Secrétaire général Adjoint /___/ 5 Trésorier /___/ 6-Trésorier Adjoint /___/ 7-Chargé à l'information /_____/

8-Autres /___/ Préciser :.....

103. Votre organisation est elle membre du Comité local de l'eau du Kou ? 1 Oui /___/ 2 Non /___/ Si Non pourquoi ?.....Si Oui,

1-Quel est son rôle au sein du Comité local de l'eau du Kou ?.....

2-Qui la représente au sein du Comité local de l'eau du Kou ?.....

104. Participez-vous aux activités du Comité Local de l'eau ? 1Oui /___/2Non /___/

Si oui, à quelles activités participez-vous ? 1-Réunion du BE /___/ 2-Assemblée Générale /___/ 3- Rencontre de la CPAS /___/ 4-Protection/colmatage des berges /___/ 5-Reboisement /___/

6-Désensablement de cours d'eau /___/ 7-Autres /___/ Préciser :.....

105. Quelle est la fréquence de participation ? 1-Une fois par mois/___/ 2-Une fois par trimestre /___/ 3-Une fois par semestre /___/ 4-Une fois par an /___/

106. Comment se fait le compte rendu des participations aux activités du Comité Local de l'eau ? 1-En réunion /___/ 2-En AG /___/ 3- Individuellement /___/ 4 -Aucun/___/

200. IMPACT DES ACTIVITES DU COMITE LOCAL DE L'EAU DANS LE BASSIN

201. Depuis la mise en place du CLE, y a-t-il eu changement au niveau des berges et rives des cours d'eau ? 1 Oui /_____/ 2 Non /_____/

201a. Si Oui, comment appréciez-vous ce changement ?

1 Très significatif /_____/ 2 Significatif /_____/3 Pas significatif /_____/

201b. De quel changement s'agit-il ?.....

202. Depuis la mise en place du CLE, y a-t-il eu changement au niveau de l'ensablement du cours d'eau ? 1 Oui /_____/ 2 Non /_____/

202a. Si Oui, comment appréciez-vous ce changement? 1 Très significatif /_____/ 2 Significatif /_____/3 Pas significatif /_____/

202b. De quel changement s'agit-il ?

203. Depuis la mise en place du CLE, y a-t-il eu changement au niveau de la forêt ? 1 Oui /_____/ 2 Non /_____/

204.a. Si Oui, comment appréciez-vous ce changement?

1 Très significatif /_____/ 2 Significatif /_____/3 Pas significatif /_____/

204.b. De quel changement s'agit-il ?.....

204. Depuis la mise en place du CLE, y a-t-il eu changement dans les pratiques agricoles ?

1 Oui /_____/ 2 Non /_____/

205.a. Si Oui, comment appréciez-vous ce changement?

1 Très significatif /_____/ 2 Significatif /_____/3 Pas significatif /_____/

205.b. De quel changement s'agit-il ?.....

205. Depuis la mise en place du CLE, y a-t-il eu changement au niveau de l'élevage ? 1 Oui/_____/ 2 Non /_____/

206.a. Si Oui, comment appréciez-vous ce changement?

1 Très significatif /_____/ 2 Significatif /_____/3 Pas significatif /_____/

206.b. De quel changement s'agit-il ?.....

206. Depuis la mise en place du CLE, y a-t-il eu changement au niveau de la pollution du cours d'eau ? 1 Oui /_____/ 2 Non /_____/

207.a. Si Oui, comment appréciez-vous ce changement?

1 Très significatif /_____/ 2 Significatif /_____/3 Pas significatif /_____/

207.b. De quel changement s'agit-il ?.....

207. Comment appréciez l'action globale du CLE ? 1 Bon /_____/ 2 Passable /_____/3 Mauvais /_____/

208. Dites pourquoi ?

Annexe 4 : Composition du bureau exécutif du CLE Kou

N°	Collège	Poste
1	Administration	président
2	Collectivités Territoriales	Vice président
3	Administration	Vice président
4	Usagers/société civile	Vice président
5	Administration	Trésorier
6	Usagers/société civile	Trésorier Adjoint
7	Administration	Secrétaire
8	Usagers/société civile	Secrétaire Adjoint
9	Administration	Commissaire aux comptes
10	Usagers/société civile	Commissaire aux comptes

Source : Adapté du statut du CLE Kou (Septembre 2014)